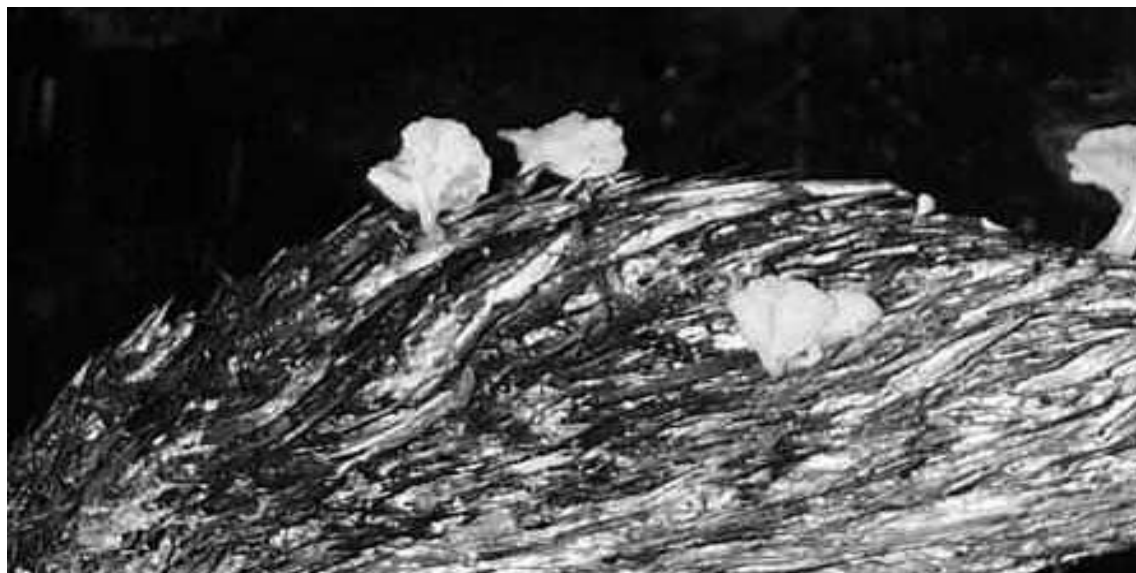




**STRATÉGIE NATIONALE ET PLANS D'ACTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**VOLUME 1: STRATÉGIE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE ET D'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES**



GUINÉE / PNUD / FEM

Janvier 2002

COMITÉ DE SYNTHÈSE ET DE RÉDACTION

BAH Maadjou	:	Coordonnateur du Projet (Direction Nationale de l'environnement)
DIALLO Samba Ténin	:	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
DIALLO Hawa	:	Direction Nationale de l'Environnement
Dr KEITA Ansoumane	:	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
Dr CAMARA Selly	:	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
SAGNA Saténin	:	Direction Nationale des Eaux et Forêts

Éditeur : **Robert KASISI**
Professeur agrégé
Université de Montréal, Canada

TABLE DES MATIERES

GUINÉE / PNUD / FEM	1
PREFACE	6
AVANT - PROPOS	8
ACRONYMES	10
EMPLOI DES TERMES	12
INTRODUCTION	14
I - LES PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES DE GUINÉE	16
1 - LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES	16
2 - LES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX DOUCES.....	17
3 - LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET MARINS.....	18
II - LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES	19
1 - LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET INSULAIRES.....	19
2 - LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET MARINS.....	20
3 - LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX DOUCES.....	21
III - LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	22
IV - ACCES AUX RESSOURCES BIOLOGIQUES ET ÉQUITABILITE DU PARTAGE	25
1.-. SUR LE PLAN NATIONAL	25
2.-. SUR LE PLAN INTERNATIONAL	25
V - LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES PRESSIONS INDUITES	26
I - LES SYSTÈMES AGRICOLES :	26
2 - LES FEUX DE BROUSSE :	27
3 - LA CARBONISATION :	27
4 - LES FOURS À BRIQUES :	27
5 - L'EXPLOITATION FORESTIÈRE :	27
6 - L'INTRODUCTION DE NOUVELLES ESPÈCES FORESTIÈRES.....	28
7 - LA COUPE DE BOIS DE MANGROVE:.....	28
8 - LE FUMAGE DU POISSON :	28
9 - L'EXTRACTION DU SEL DE MANGROVE :	28
10 - L'EXTRACTION DES PRODUITS SECONDAIRES DE LA FORET :	28
11 - LA CUEILLETTE :	28
12 - L'ÉLEVAGE :	28
13 - LA PECHE	29
14 - LA CHASSE :	30
15 - L'INDUSTRIE MINIÈRE:	30
16 - LES INFRASTRUCTURES ET L'URBANISATION :	31

VI - LES FORMES DE DÉGRADATION	31
VII - LES MESURES DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	31
1- LA CONSERVATION IN SITU.....	31
2 - LA CONSERVATION EX SITU	32
3 - POLITIQUES D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	32
VIII - MOYENS DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	32
1 - LE CADRE LEGISLATIF NATIONAL	32
2 – LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	33
3 – LE CADRE JURIDIQUE RÉGIONAL ET INTERNATIONAL	33
4 - LES MOYENS INSTITUTIONNELS	33
5 - LES MOYENS HUMAINS.....	33
6 - LES MOYENS FINANCIERS	33
7 – LA RECHERCHE ET LA FORMATION À LA RECHERCHE	34
IX - LES PRINCIPALES CAUSES DES PRESSIONS ET MENACES SUR LES ÉCOSYSTEMES ET LEUR DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	34
1 - LE CONTEXTE POLITICO - ÉCONOMIQUE	34
2 - LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE.....	34
3 - L'AFFLUX DES RÉFUGIÉS.	35
4 - LA NON-DURABILITÉ DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION	35
5 - LA PAUVRETÉ.....	36
6 - LE MANQUE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES	36
7 - LE NON-RESPECT DES US ET COUTUMES	36
8 - L'ANALPHABÉTISME:	36
9 - L'EXPLOITATION DES MINES ET CARRIÈRES:	36
X - LE COÛT DE L'INSUFFISANCE DES MESURES.....	37
XI - STRATÉGIE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET D'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES	37
11.1 - LA VISION DE LA STRATÉGIE	37
11. 2 - LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	39
11.3 LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DE SES PLANS D'ACTION	44
11.4 - LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT	44
BIBLIOGRAPHIE	47
ANNEXE 1.....	52
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET D'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES	52
ANNEXE 2.....	62
2.1 - MEMBRES DE L'UNITE NATIONALE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	62
2.2 - CONTRIBUTEURS PREFECTORAUX.....	62

2. 3 - CONTRIBUTEURS DES STRUCTURES CENTRALES.....	67
ANNEXE 3.....	70
3.1 - LISTE DES EXPERTS ET DES THEMES TRAITES AU NIVEAU DES REGIONS NATURELLES	70
3.2 - LISTE DES EXPERTS ET DES THEMES TRAITES AU NIVEAU DE CONAKRY	70
ANNEXE 4.....	72
4.1 QUELQUES PHOTOS D'ILLUSTRATION DES ECOSYSTEMES	72
4.2 QUELQUES PHOTOS D'ILLUSTRATION DES ACTIVITES	73

PREFACE

La diversité biologique est une ressource vitale pour l'humanité toute entière. C'est un capital biologique naturel de la terre qui présente des opportunités importantes pour toutes les nations. Elle procure des biens et des services indispensables pour les moyens d'existence et les aspirations humaines. En effet, la société humaine utilise une vaste gamme de ressources biologiques et s'appuie sur leur diversité pour produire des biens de consommation tels des aliments, des vêtements, des matériaux de construction, des combustibles et des médicaments. Elle fournit aussi des services essentiels grâce au maintien de la composition de l'atmosphère, de la fertilité des sols, de la protection des bassins hydrographiques et des zones littorales, à la dispersion, à la décomposition et au recyclage des déchets etc. Elle offre en outre des services de valeur éthique, esthétique, spirituelle, culturelle et religieuse.

Les scientifiques estiment la diversité biologique entre 13 à 14 millions d'espèces dont seulement: 1,7 million ont été décrites. Il n'existe pas une liste exhaustive de ces espèces et pour bon nombre d'entre elles, la description est incomplète. Malheureusement, la diversité biologique disparaît aujourd'hui à un rythme sans précédent.

Les impacts négatifs des facteurs anthropiques (facteurs démographiques, économiques, institutionnels et techniques inappropriés) s'accroissent dramatiquement et menacent les fonctions d'un développement viable. Il est certain que du fait de la disparition généralisée sur le globe des habitats naturels ou de leur transformation, des dizaines de milliers d'espèces sont déjà vouées à l'extinction. De toute évidence, la perte de la diversité des gènes dans une espèce ou dans des espèces à l'intérieur des écosystèmes engendre des perturbations de l'environnement qui induisent des réductions drastiques des biens et des services provenant des écosystèmes terrestres. Les ressources alimentaires, forestières, médicinales, énergétiques et les opportunités de loisir et de tourisme de même que les fonctions écologiques essentielles telles: la régulation de l'écoulement des eaux, le contrôle de l'érosion du sol, le cycle du carbone et des nutriments, etc. sont donc menacés.

Au regard de ce qui précède, sans actions immédiates, les options futures pour répondre aux critères de développement durable seront limitées. C'est pour ces raisons que la Guinée a participé activement à toutes les phases d'élaboration et de négociation de la Convention sur la diversité biologique.

Le Président de la République de Guinée, son Excellence le Général Lansana CONTE a personnellement signé ladite convention à Rio de Janeiro en juin 1992 et le Gouvernement l'a ratifiée le 07 mai 1993. La Guinée est ainsi devenue le deuxième pays africain à ratifier cette convention après les Seychelles et le seizième pays signataire de toutes les parties contractantes.

La Guinée, résolument engagée pour la mise en œuvre de cette Convention dont elle est Partie contractante, a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour la préparation de la Stratégie Nationale et les plans d'action pour atteindre les objectifs et répondre aux prescriptions de l'article 6 de la Convention sur la Diversité biologique.

La Stratégie ci-après fait de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments une priorité de son développement économique et social. Ceci exigera plus de coopération et de coordination des techniques, mais aussi des mesures d'incitation, de dissuasion, des lois et des règlements pour s'assurer que la protection et l'utilisation raisonnable des ressources biologiques soient intégrées avec succès dans le vaste contexte social, culturel et économique.

Notre stratégie envisage d'adopter des systèmes de gestion axés davantage sur l'approche par écosystème, prenant en compte les effets des prélèvements de ressources pour favoriser l'équilibre à long terme des considérations socio-économiques et écologiques en Guinée au profit de l'humanité toute entière.

Étant responsable d'un certain nombre de politiques sectorielles qui peuvent avoir d'importantes répercussions sur la diversité biologique, notre stratégie d'une durée de quinze ans envisage des actions regroupées en deux ordres de priorité. Il me paraît primordial de souligner que la mise en œuvre efficiente de cette stratégie et de ses plans d'action ne pourra être effective que s'il y a une adhésion populaire de toutes les parties prenantes et un soutien efficace de la communauté internationale.

Ibrahima SOUMAH

MINISTRE DES MINES, DE LA GEOLOGIE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVANT - PROPOS

La protection des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique constituent des centres d'intérêt pour le Plan National d'Action pour l'Environnement que la Guinée a adopté en Septembre 1994.

En effet la Guinée a participé activement à toutes les phases d'élaboration et de négociation de la Convention sur la diversité biologique, avant de la signer en 1992 et de la ratifier en 1993. Ainsi, la Guinée, résolument engagée pour la mise en œuvre de cette Convention dont elle est Partie contractante, a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour la préparation de la Stratégie Nationale et les plans d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices de l'exploitation des ressources biologiques.

Pour l'élaboration de la Stratégie et des plans d'action, le Ministère de l'environnement est appuyé par un organe consultatif dénommé " Unité Nationale pour la diversité biologique (UNBio) ", qui est une commission nationale multisectorielle et multidisciplinaire constituée de représentants désignés par les parties publiques et privées, les ONG et les bailleurs de fonds, œuvrant dans les domaines de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique.

La préparation de la stratégie et des plans d'action a commencé par l'élaboration de la Monographie documentaire nationale sur la diversité biologique. Cette étape a été suivie d'un recueil d'informations sur :

- la situation et les tendances des espèces, des ressources génétiques, des habitats et des paysages ;
- les mécanismes de conservation et d'exploitation existants;
- les coûts et avantages monétaires et non monétaires;
- le degré de l'engagement public et politique,
- le niveau et la qualité des bases de données,
- la capacité humaine et institutionnelle actuelle.

Le recueil d'informations a été réalisé par :

- 9 experts nationaux qui ont préparé des rapports sur la diversité biologique et l'analyse des systèmes d'exploitation de ses ressources dans les différents écosystèmes guinéens ;
- 4 experts régionaux qui ont produit des rapports sur l'état de la diversité biologique de chacune des quatre régions naturelles.

L'analyse de données et informations a abouti à la proposition d'une vision de la stratégie nationale de la Guinée en matière de diversité biologique pour l'horizon 2015, pour une conservation, une utilisation durable et un partage équitable de bénéfices de l'exploitation des ressources biologiques, pour garantir un développement durable.

Des ateliers organisés à Conakry et dans les quatre grandes régions naturelles du pays, regroupant pour chaque thème une cinquantaine de cadres ont permis de discuter et d'amender chacun des rapports d'expertise.

Les différents rapports d'expertise ont été analysés et synthétisés pour produire un rapport assorti d'une vision de buts et d'objectifs. Ce rapport a été soumis au premier atelier national tenu à Labé qui a fait après adoption du rapport les recommandations ci-après:

1 – De la conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques et leur diversité biologique

- Créer et développer un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité des écosystèmes terrestres et aquatiques et de leur diversité biologique ;
- Encourager les intervenants à participer activement à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en dehors des aires protégées ;
- Renforcer les capacités humaines et matérielles des institutions impliquées dans la conservation et l'utilisation de la diversité biologique ;
- Renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale pour la conservation et la mise en valeur des écosystèmes et de leur diversité biologique.

2 – De l'accès aux ressources et du partage équitable des revenus de leur exploitation

- Comblé le vide juridique concernant l'accès aux ressources biologiques et le partage équitable des revenus de leur exploitation ;
- Préciser les responsabilités des structures de gestion de la diversité biologique quant à l'accès aux ressources et au partage équitable des revenus de leur exploitation ;
- Réglementer les conditions d'importation ou d'exportation des ressources biologiques, notamment celles génétiquement modifiées

3 – De la valorisation des écosystèmes et de leur diversité biologique

- Effectuer des recherches pluridisciplinaires et multisectorielles pour une meilleure connaissance du potentiel des ressources biologiques des différents écosystèmes ;
- Informer, sensibiliser tous les partenaires sur l'état actuel de la dégradation des écosystèmes et les graves conséquences qui en découlent ;
- Identifier et promouvoir toutes les utilisations durables possibles des écosystèmes et de leur diversité biologique en vue de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

4– Du renforcement du cadre institutionnel et légal

- Réviser et harmoniser les textes juridiques existants en concertation avec tous les partenaires impliqués dans la gestion durable des écosystèmes et de la diversité biologique ;
- Développer un système d'information, d'éducation et de communication des intervenants concernant l'utilisation des écosystèmes et de leur diversité biologique ;
- Qualifier les structures et les ressources humaines.

Ce rapport amendé a servi de guide pour la formulation de la Stratégie Nationale et des Plans d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources consignés dans le présent document.

Maadjou BAH
Coordonnateur National

ACRONYMES

A.E.F.	Afrique Equatoriale Française
A.O.F.	Afrique Occidentale Française
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
B.C.T.T	Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection
B.G.D.A	Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
C.B.G	Compagnie des Bauxites de Guinée
C.C.T.A	Commission de Coopération Technique en Afrique
C.D.B	Convention Diversité Biologique
C.D.P	Conférence des Parties
C.M.D.T	Compagnie Malienne de Textiles
C.N.U.E.D	Conférence des Nations - Unies pour l'Environnement et le Développement
C.R.D	Collectivité Rurale de Développement
C.S.A	Conservation des Sols en Afrique
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané.
CFD	Caisse Francaise de Développement
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSP	Centre National de Surveillance et des Pêches.
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COL	Collaborateurs
COMARAF	Costal Marine Research for Africa
D.B	Diversité Biologique
D.N.E	Direction Nationale de l'Environnement
D.N.E.F	Direction Nationale des Eaux et Forêts
D.P.D.R.E	Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement
DNFC	Direction Nationale des Forêts et Chasses
F.F.N	Fonds Forestier National
FAD	Fonds Arabe de Développement
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FEMF	Fonds pour l'Environnement Mondial Français
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMC	Filet Maillant Calé.
FMDE	Filet Maillant Dérivant Encerclant
FME :	Filet Maillant Encerclant
FT	Filet Tournant
GTZ	Coopération Technique Allemande
Ha	Hectare
I.R.A.G	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
IDA	International Development Agency
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JICA	Japan International Cooperation Agency
L.T.C	Land Tenure Center
MPE	Ministère de la Pêche et de l'Elevage
O.A.P.I	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
O.M.P.I	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
P.A.F.N	Plan d'Action Forestier National
P.A.F.T	Plan d'Action Forestier Tropical
P.N.U.E	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PAL	Palangre.

PNAE	Plan National d'Action pour l' Environnement .
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGERFOR	Projet de Gestion des Ressources Forestières
S.B.K	Société des Bauxites de Kindia
S.N.P.A- DB	Stratégie Nationale et Plans d'Action pour la Diversité Biologique
S.N.P.R.V	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
S.P.I	Service de Propriété Intellectuelle
SAKOB	Société d'Aquaculture de Koba.
SALGUIDIA	Société Arabo-Lybio-Guinéenne pour le Développement Agro- Industriel
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
TJB	Tonneaux de Jauge Brute.
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Union Mondiale pour la Nature).
UNBio	Unité Nationale pour la Diversité Biologique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education ,la Science et la Culture
UNSO	Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
USAID	United States Agency for International Development
W.W.F	World Wildlife Fund ou Fonds Mondial pour la Nature
WRI	World Resources Institute
ZEEG	Zone Economique Exclusive Guinéenne.

EMPLOI DES TERMES

- **Diversité biologique :**

Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

- **Ecosystème :**

Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

- **Conservation de la diversité biologique:**

* La gestion active des ressources biologiques pour le plus grand profit des générations présentes tout en maintenant le potentiel de satisfaction des besoins des générations futures.

* La gestion des interactions humaines avec la variété des formes de vie et d'écosystèmes, afin de maximiser les bénéfices présents et préserver leur potentiel pour satisfaire les besoins et aspirations des générations futures (WRI)

- **Utilisation durable :**

L'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

- **Biotechnologie :**

Toute application technologique qui utilise des systèmes biologiques, des organismes vivants, ou des dérivés de ceux-ci, pour réaliser ou modifier des produits ou des procédés à usage spécifique.

- **Conservation ex situ :**

La conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel.

- **Conservation in situ :**

La conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs.

- **Espèce domestiquée ou cultivée :**

Toute espèce dont le processus d'évolution a été influencé par l'homme pour répondre à ses besoins.

- **Habitat :**

Le lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel.

- **Matériel génétique :** le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité.

- **Pays d'origine des ressources génétiques :**

Pays qui possède ces ressources génétiques dans des conditions in situ.

- **Pays fournisseur de ressources génétiques :**

Tout pays qui fournit des ressources génétiques récoltées auprès de sources in situ, y compris les populations d'espèces sauvages au domestiquées, ou prélevées auprès de sources ex situ, qu'elles soient ou non originaires de ce pays.

- **Ressources biologiques :**

Les ressources génétiques, les organismes ou éléments de ceux-ci, les populations, ou tout autre élément biotique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité.

- Ressources génétiques :

Le matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle.

- Technologie :

Toute technologie y compris la biotechnologie.

- Zone protégée :

Toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation.

- Diversité des espèces

Groupe d'organismes individuels capables de se reproduire entre eux dans des conditions naturelles

- Diversité génétique:

Diversité des gènes des différents végétaux, animaux et micro-organismes qui habitent la terre. Les espèces se composent d'individus ayant des caractéristiques génétiques différentes pouvant être hérités.

- Espèces en péril:

E. éteinte: Qui a existé sur un territoire et qui n'existe plus dans le monde;

E. extirpée: Qui a existé sur un territoire, qui n'y est plus mais existe ailleurs dans le monde;

E. en danger: Qui existe sur un territoire mais en très petit nombre

E. menacée: Potentiellement en danger sur le territoire;

E. vulnérable: En déclin sur le territoire du fait que le nombre diminue progressivement

E. endémique: Qui existe uniquement sur un territoire et pas ailleurs

- Aire protégée : Etendue préservée en raison de sa situation particulière pour permettre le libre jeu de l'évolution des facteurs naturels dans l'intérêt du public.

- Capacité de charge : Nombre d'individus maximum d'une espèce qu'un territoire peut faire vivre et se reconstruire dans de bonnes conditions générales, sans que cela ne porte préjudice à la qualité de leur habitat.

- Chasse : Toute action visant à poursuivre, capturer ou tuer un animal sauvage désigné comme gibier, ou bien tendant à prendre des œufs ou détruire des nids d'oiseaux ou de reptiles.

- Faune ichthyologique : ensemble des poissons vivant d'une région donnée.

- Gibier : ensemble des animaux sauvages, susceptibles de faire l'objet d'acte de chasse.

- Parc national : aire préservée pour la protection, la conservation, l'évolution naturelle de la vie animale sauvage, pour la protection des sites des paysages ou des formations géologiques d'une valeur scientifique ou esthétique particulière.

- Réserve biologique (naturelle) : zone ou région comportant des écosystèmes remarquables, des traits ou des espèces animales ou végétales ayant une importance scientifique nationale et où l'action de l'homme est interdite ou réduite. Une réserve biologique peut être intégrale si l'action de l'homme est interdite ou dirigée si certaines interventions humaines sont permises.

- Réserve spéciale ou sanctuaire : aire préservée pour la protection des communautés caractéristiques de faune ou de flore ou la protection d'espèces animales ou végétales particulièrement menacées ainsi que les biotopes indispensables à leur survie.

- Zone économique exclusive (ZEE) : concept juridique introduit par la Convention des Nations Unies de 1982 sur les droits de la mer, portant les droits d'un pays sur ses eaux à 200 milles marins de ses côtes

INTRODUCTION

Les ressources biologiques de la diversité biologique sont primordiales pour le développement économique et social de l'humanité toute entière. Elles fournissent des biens et des services essentiels pour la vie et les aspirations humaines, tout en permettant aux sociétés de s'adapter aux besoins et circonstances variables. En conséquence, la survie de la diversité biologique équivaut à la survie de l'humanité.

En effet, les bénéfices durables qui peuvent être obtenus de la nature sont fonction du maintien de l'équilibre entre les besoins économiques et la préservation de la stabilité écologique des écosystèmes. C'est en vivant en harmonie avec la nature que l'homme a les possibilités d'exploiter les ressources biologiques de façon durable.

La diversité des espèces joue un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Or, à ce jour les menaces qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes n'ont jamais été aussi graves. En effet, la disparition d'espèces en raison des activités humaines se poursuit à un rythme inquiétant et la perte de la diversité biologique est irréversible.

Selon la Fondation Internationale du Développement Rural, la diversité biologique se détruit au rythme de 100 espèces par jour. Il est important de noter qu'une espèce animale ou végétale qui disparaît est perdue pour toujours ainsi que son potentiel économique et ses fonctions écologiques. Aujourd'hui, on ne peut que faire des estimations sur le nombre d'espèces animales et végétales dont le précieux potentiel génétique a déjà définitivement disparu, avant même d'avoir pu être identifié, étudié et stocké.

De l'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique, il ressort que les principales causes de la perte de la diversité biologique sont d'ordre démographique, économique, institutionnel, réglementaire et technologique et se résument à :

- l'augmentation de la demande de ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique;
- au manque de considération des conséquences à long terme des activités économiques sur l'environnement.
- au manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de technologies non appropriées;
- au manque de reconnaissance par l'économie de marché de la valeur réelle de la diversité biologique;
- au manque d'application adéquate des politiques gouvernementales sectorielles d'exploitation des ressources biologiques;
- l'accroissement de la migration humaine ;
- l'instabilité politique et les guerres civiles dans les pays voisins.

Il importe de rappeler que la diversité biologique a des valeurs inestimables pour l'humanité toute entière. La dégradation de ces valeurs a fait de la diversité biologique une préoccupation mondiale.

Partout dans le monde, les gouvernements ont commencé à reconnaître à quel point la biodiversité est précieuse et menacée. Ils ont décidé sous les auspices du système des Nations Unies, qu'il fallait de toute urgence améliorer l'utilisation des ressources biologiques pour leur sauvegarde et le bénéfice des générations actuelles et futures. La Convention sur la diversité biologique a été donc élaborée pour traiter de l'intégrité de la question. Au sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992, 156 Etats ont signé la convention sur la diversité biologique. Par cet acte, les États se sont engagés à conserver la diversité biologique dans leur pays respectif, à utiliser les ressources biologiques de façon durable et à partager équitablement les avantages tirés de leur exploitation. Ladite Convention, entrée en vigueur le 29 décembre 1993 Convention stipule :

en son article 6 " que chacune des parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres :

- **Élabore des stratégies**, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique qui tiendra compte, entre autre, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concerne ;
- **Intègre**, dans toute la mesure possible et comme il convient la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectorielles ou intersectorielles pertinents ;

et en son article 7 " Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, notamment aux fins des articles 8 à 10:

- a) **Identifie les éléments constitutifs de la diversité biologique** importants pour sa conservation et son utilisation durable, en tenant compte de la liste indicative de catégories figurant à l'annexe I ;
- b) **Surveillance par prélèvement d'échantillons et d'autres techniques**, les éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés en application de l'alinéa (a) ci dessus, et prête une attention particulière à ceux qui doivent d'urgence faire l'objet de mesures de conservation ainsi qu'à ceux qui offrent le plus de possibilités en matière d'utilisation durable ;
- c) **Identifie les processus et catégories d'activités** qui ont ou risquent d'avoir une influence favorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et surveille leurs effets par prélèvement d'échantillons et d'autres techniques ".

Le Président de la République de Guinée, son Excellence le Général Lansana CONTE, a signé ladite convention à Rio de Janeiro en juin 1992 et le Gouvernement l'a ratifié le 07 mai 1993 devenant ainsi le deuxième pays africain à ratifier cette convention après les Seychelles et le seizième pays signataire de toutes les parties contractantes.

Cette ratification entre dans un contexte de politique économique déjà définie par le discours programme du 22 Décembre 1985, de Monsieur le Président de la République. La préoccupation fondamentale définie est l'instauration d'une économie libérale basée sur l'initiative privée et les lois du marché.

À cet effet, le Gouvernement a adopté un programme de développement fondé sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, d'instaurer la sécurité alimentaire, de restaurer l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale. Pour ce faire , l'État s'est désengagé du secteur économique au profit du privé; il a décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des Régions, Préfectures et Communautés Rurales et s'est engagé sur la voie des reformes économiques, structurelles , à économie libérale, pour créer les conditions propices à l'émergence des initiatives privées. Il s'est aussi lancé dans une offensive internationale qui consiste à participer pleinement dans les mouvements d'ensemble internationaux qui conforte cette politique économique choisie. C'est dans ce cadre que la Guinée a participé activement à tous les processus d'élaboration, de négociation de la Convention sur la diversité biologique. Après avoir ratifié cette Convention, le Gouvernement guinéen s'est engagé pleinement dans sa mise en œuvre.

Le présent document consigne la Stratégie que la Guinée s'est choisie pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources dans la perspective de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

La réalisation de ce document a été rendu possible grâce à un financement PNUD/FEM accordé à la Guinée.

I - LES PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES DE GUINÉE

Pour les besoins de cette étude, les principaux groupes d'écosystèmes identifiés sont les suivants :

1. les écosystèmes terrestres ;
2. les écosystèmes des eaux douces ;
3. les écosystèmes côtiers et marins.

1 - LES ÉCOSYSTEMES TERRESTRES

Il existe en Guinée six principaux types d'écosystème terrestre qui sont :

- les écosystèmes de forêt dense humide;
- les écosystèmes de forêt dense sèche;
- les écosystèmes de savane soudano-guinéenne;
- les écosystèmes de montagne;
- les écosystèmes agricoles;
- les écosystèmes insulaires ;
- les plantations forestières.

1.1 – Les écosystèmes de forêt dense humide

Ils se localisent au sud-est de la Guinée et sont du type Libéro-ivoirien. Couvrant jadis 14 millions d'hectares, ils ne sont aujourd'hui que de 700.000 ha (Guillard 1989) répartis dans les Préfectures de Guéckédou, Lola, Macenta, N'zérékoré et Yomou .

Ces écosystèmes ont connu un net recul ces dernières années suite aux feux de brousse, l'élevage extensif, à l'exploitation forestière anarchique, à l'exploitation minière artisanale et industrielle et aux défrichements culturels. Ils se trouvent actuellement dans un état très fragmenté.

Les espèces végétales caractéristiques de ces types d'écosystème sont : *Picnactus angolensis*, *Piptadenia africana*, *Alstonia congolensis*, *Antiaris spp*, *Khaya grandifolia* etc.

1.2. - Les écosystèmes de forêt dense sèche

Ils couvrent la moitié Nord de la Guinée à l'exception du plateau central du Fouta-Djallon. Ces forêts sont presque annuellement parcourues par des feux de brousse. Elles couvrent environ 800.000 ha avec de beaux peuplements à Mafou, N'Dama, Kissidougou et à l'extrême nord de Macenta.

Les essences les plus caractéristiques de ces forêts sont : *Melicia excelsa*, *Antiaris africana*, *Khaya senegalensis*, *Azizelia africana*, *Sterculia tragacantha*, *Cola cordifolia*, *Daniellia oliverii*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Terminalia spp*, *Combretum spp* etc.

Ces écosystèmes renferment une faune riche et variée dont les espèces les plus rencontrées sont : Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), Potamochère (*Potamocheirus porcus*), Lion (*Panthera leo*), Babouin de Guinée (*Papio papio*), Sitatunga (*Tragelaphus s*

1.3 - les écosystèmes des savanes soudano-guinéennes

Ils couvrent la majeure partie du territoire national et sont à chaque saison sèche, la proie des feux de brousse. Ils se subdivisent selon l'état de la strate arborescente en savane boisée, savane arborée, savane arbustive et savane herbeuse.

- **La savane boisée** : elle se caractérise par la présence d'arbres et d'arbustes formant un boisement ouvert. Ce type est rencontré un peu partout en Guinée et particulièrement en Haute Guinée avec comme espèces caractéristiques : *Isobertia doka*, *Cacia sieberiana*, *Parkia biglobosa* et *Daniellia oliverii*.

- **La savane arborée** : elle est caractérisée par la présence d'arbres et d'arbustes épars. Ce type est rencontré sur les plateaux et les pentes des collines. Les espèces comme *Pterocarpus erynaceus*, *Erythrophleum guineense*, *Parkia biglobosa*, *Cuissonia angolensis* sont caractéristiques de ce type de végétation.
- **La savane arbustive** : elle se distingue par la présence d'arbustes et d'un tapis herbacé continu et l'absence d'arbres. On y remarque surtout *Hymenocardia acida*, *Andropogon gayanus*. Ce type de savane est rencontré surtout au Foutah Djallon.
- **La savane herbeuse** : elle se caractérise par l'absence d'arbres et d'arbustes. Ce type de végétation est surtout localisé dans les bowé qui sont recouverts en saison de pluie par des Poacae et des Pennisetum. Cette savane occupe des étendues considérables dans les Préfectures de Boké, Gaoual, Tougué, Koundara, Lélouma et Koubia.

1.4 - Les écosystèmes de montagne

La Moyenne Guinée et la Guinée Forestière sont les deux régions naturelles principalement montagneuses avec des hauteurs variant entre 500 et 1752 m. Ces écosystèmes constituent des réservoirs importants d'eau et c'est à juste titre d'ailleurs que la Moyenne Guinée est considérée comme le "château d'eau" de l'Afrique Occidentale.

1.5 - Les écosystèmes agricoles

Ils sont constitués d'une mosaïque de type de milieux réservés à l'agriculture et à l'élevage dans tous les écosystèmes. Ces milieux sont occupés de façon permanente ou temporaire. Il existe dans le pays des systèmes intensifs de production dans lesquels l'utilisation d'engrais par excès est source de pollution. Par ailleurs suite à certaines activités agricoles, l'introduction accidentelle et/ou intentionnelle des espèces étrangères de plantes constitue une menace sur les variétés locales.

1.6 - Les écosystèmes insulaires

La Guinée a très peu d'îles. Les principales sont : l'île Alcatraz, l'île de Naufrage, les îles Tristao, les îles de Loos (Kassa, Tamara, Room, Korail et Banche), l'île Moteba (Rio pongo).

1.7 - Les plantations forestières

Certaines ont été réalisées pendant la période coloniale et d'autres au cours des différents plans de développement économique de la Guinée de 1963 à 1979.

La réalisation d'autres plantations a été poursuivie jusqu'en 1994. Ces plantations se retrouvent un peu partout dans le pays et particulièrement en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière . Il s'agit notamment:

- des plantations de pin de Sébhory à Dalaba,
- de Gmélina et de Teck à Kindia
- de Teck à Gaoual, à Bérékéna à Kankan et à Pensély dans Mamou
- de Terminalia sp à Ziama dans Macenta

2 - LES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX DOUCES

La Guinée est dotée d'un réseau hydrographique relativement dense avec 1161 cours d'eau inventoriés et dont la superficie des bassins varie de 5 km² à 99.168 km² (Niger).

Ce réseau se caractérise par l'irrégularité du régime et le caractère international de 13 de ces fleuves qui irriguent la plupart des territoires Ouest Africains.

Le réseau hydrographique de la Guinée se résume à deux types de cours d'eau:

- **Cours d'eau des régions montagneuses**: constitués de torrents, de cascades, de lacs, d'étangs, de marécages et de mares (Moyenne Guinée, Guinée Forestière) ;
- **Cours d'eau des régions plates**: constitués de méandres, de lacs, d'étangs, de mares (Haute Guinée) et de deltas (Basse Guinée). Ces cours d'eau sont plus profonds que ceux des régions montagneuses et présentent un lit majeur plus grand et sont plus riches en faune et flore aquatiques.

Du point de vue écosystémique, ces milieux se distinguent en écosystèmes lotiques et en écosystèmes lentiques.

2.1- En Basse Guinée

Les écosystèmes lentiqes : dans les zones côtières, les plaines inondables et les mares sont en général associées aux estuaires et aux mangroves. Ces écosystèmes font l'objet d'intenses activités économiques.

Les écosystèmes lotiques : ils sont pour la plupart des cours d'eau à régime régulier en raison des fortes précipitations et la topographie très plane de la région côtière. Cependant, dans sa partie qui jouxte le Foutah Djallon dans ses contreforts les cours d'eau ont un régime quelque fois torrentiel en raison de la forte déclivité et des fonds rocheux.

Les fleuves les plus importants sont : Le Coliba, le Kogon, le Tinguilinta, la Fatala, le Konkouré, la Soumba, la Kolenté, et la Forécariah.

2.2- En Moyenne Guinée :

Les écosystèmes lentiqes : ils sont constitués de plaines hydromorphes assez rares à l'exception de celles situées dans le bassin du Koliba au Nord-Ouest de la préfecture de Koundara.

Il existe quelques lacs et mares pérennes dans la Préfecture de Tougué. Ces sites constituent des lieux de pêche traditionnelle par excellence et des zones d'attraction des animaux.

Les écosystèmes lotiques : ils sont constitués essentiellement du Bafing et de la Gambie.

2.3- En Haute Guinée:

Les écosystèmes lentiqes : le relief peu accidenté de la région et son hydrographie font de lui une vaste plaine alluviale au milieu de laquelle serpentent de grands cours d'eau.

Les nombreuses et grandes mares et les plaines inondables qui longent les cours d'eau, s'étendent en moyenne sur des surfaces de 2 à 4 km².

Les écosystèmes lotiques : ils sont constitués du Bafing, du Bakoye et du bassin du Niger dont les principaux affluents sont Mafou, Niandan, Milo, Tinkisso, Dion, Sankarani et Fié. Ils totalisent ensemble environ 2 500 km de cours d'eau.

2.4- En Guinée forestière :

Les écosystèmes lentiqes : ils sont constitués de nombreuses et très petites mares de moins d'un hectare (mare d'hivernage à 1400 m d'altitude au Mont Nimba, étang de Samoe à N'zérékoré).

Les écosystèmes lotiques : ils sont constitués du Cavally, du Mano, du Diani, de la Loffa et de la Makona.

3 - LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET MARINS

Le plateau continental guinéen long de 300 km de côte environ a une superficie totale de 47 400 km². Par son étendue, il est le plus vaste de toute l'Afrique de l'Ouest.

3.1- les écosystèmes côtiers : ils sont caractérisés par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des éclosiers et des niches pour une gamme variée d'espèces marines.

La zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois d'énergie et de service, etc.

Les vasières : elles couvrent une superficie de 305 km² et constituent des aires de repos , des zones d'alimentation, des lieux de reproduction potentiels, des zones de nidation et d'hivernage pour un très grand nombre d'espèces d'oiseaux rares.

Les écosystèmes estuariens : les principaux sont : l'estuaire du Kogon, l'estuaire du Tinguilinta, l'estuaire de la Fatala, l'estuaire du Konkouré, l'estuaire du Bofon et l'estuaire de la Mellakoré.

Les récifs coralliens : Les connaissances en écologie des récifs coralliens sont encore très limitées, ils se rencontrent dans les îles de Loos, notamment au niveau des îles Corail, Blanche et Capri.

3.2- les écosystèmes marins

Ils constituent le domaine de la pêche artisanale avancée et de la pêche industrielle. Ces écosystèmes se subdivisent en deux zones qui sont :

- **la partie intermédiaire du plateau continental** d'une largeur de 40 à 100 Km, réservée à la pêche artisanale avancée ou glaciaire et à la pêche industrielle ;
- **la partie externe du plateau continental** d'une largeur maximale de 30 Km, occupe les profondeurs de 60 à 200 m et est réservée à la pêche industrielle.

II - LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES

La Guinée recèle un patrimoine de diversité bioécologique unique en Afrique de l'Ouest notamment dans ses reliques de forêts denses humides qui constituent l'extrémité nord occidentale de la grande forêt tropicale guinéo-congolaise.

Les spécialistes en écologie considèrent par exemple que les forêts de Ziama et de Diécké en Guinée forestière, se situent respectivement au 4ème et au 7ème rang des 12 sites majeurs pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest.

La collecte documentaire sur la diversité biologique a permis d'inventorier 6 926 espèces de faune et de flore classées en 5 règnes et un non règne dont :

- **3 263 Animalia** représentés par: **1 734 Invertébrés** (14 spongiaires, 8 cnidaria ,11 vers plats, 23 nématodes, 163 mollusques, - 45 annélides, 65 arachnides, 184 crustacés, 1 177 insectes en 12 ordres, 7 chetognathes, - 20 échinodermes, 1 hémichordé et 16 chordés), et **1 529 Vertèbrés** repartis en : 35 chondrichthyes, 501 osteithyes, 76 amphibiens, 140 reptiles, 518 oiseaux et - 260 mammifères ;
- **3 062 Plantae** représentés par: **55 bryophytes** (hépatique et mousse), **163 ptéridophytes** (20 lychopodiophyta et 143 autres espèces) ; **11 Gymnospermes** (3 cycadaceae 8 pinaceae), **2 833 angiospermes** (2 067 dicotylédones et 766 monocotylédones) ;
- **237 Protocaryotae** (protozoaires, algues) ;
- **167 Protoctista** (bactéries, mycoplasmes et rickettsies), ;
- **142 Eumycota** : champignons (61 Basidiomycètes, 23 Ascomycètes, 15 Phycomycètes, 14 Zigomycètes et 11 autres) ; lichens : (18 espèces), **Virus** (non règne). 31 espèces.

La monographie sur la diversité biologique a relevé:

- **comme espèces endémiques:** 69 plantes, 20 poissons osseux, 1 reptile, 1 amphibien, 1 mammifère et 1 insecte;
- **comme espèces menacées:** 41 plantes, 8 insectes, 93 poissons osseux, 7 requins 6 raies,
- 8 crustacés, 6 céphalopodes, 1 amphibien, 8 reptiles, 10 oiseaux et 47 mammifères;
- **comme espèces vulnérables:** 16 plantes, 9 amphibiens, 7 reptiles, 1 oiseau et 9 mammifères.

1 - LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET INSULAIRES

La flore et la faune guinéennes sont très riches et diversifiées en raison même de la multitude des sites écologiques répartis dans les quatre régions naturelles. On trouve en Guinée presque toute la gamme de biomes propres à la zone subtropicale.

3077 espèces végétales et 3273 espèces animales sont recensées et réparties dans les différents écosystèmes.

1.1. - Diversité floristique :

Les plantes inférieures : elles représentent un domaine encore mal exploré. La Monographie Nationale (1997) note l'existence de 86 Algues, 100 espèces de Bactéries, 124 espèces de Champignons, 18 espèces de Lichens et 31 espèces de virus. Aucune espèce endémique, ni d'espèces menacées n'ont été signalées.

Les végétaux supérieurs : ils constituent le groupe systématique le mieux connu. Ils comptent 11 Gymnospermes (3 Cycadeaceae et 8 Pinaceae) et 2 833 Angiospermes (2 067 Dicotyledones et 766 Monocotyledones). Parmi les Angiospermes, 6 familles sont abondamment représentées: Poaceae (264), Fabaceae (210), Rubiaceae (198), Cyperaceae (164), Compositae (135), Orchidaceae (110).

Le nombre des plantes endémiques de la Guinée s'élève à 88 espèces. La plupart de ces espèces se trouvent au Fouta Djallon et au Mont Nimba.

1.2 - Diversité faunistique :

La Monographie Nationale (1997) fait état de 3273 espèces avec une nette prédominance des insectes (1117 espèces). Viennent ensuite les amphibiens (76 espèces), les reptiles (140 espèces), les Oiseaux (518 espèces) et les Mammifères (260 espèces).

L'utilisation sans contrôle de beaucoup d'espèces, la pratique de certaines activités économiques industrielles et rurales causent des dommages considérables aux écosystèmes, augmentant sans cesse le nombre d'espèces en péril.

Les espèces animales endémiques recensées sont les suivantes :

- 1 (un) Reptile : *Lacertidae: Lygosoma nimbaensis*
- 1 (un) Mammifère : *Rhinolophidae: Rhinilophus maclaudi*
- 1 (un) Amphibien. : *Bufonidae: Nectophrynoides occidentalis*
- 1 (un) Insecte : *Coccinenidae: Diomus guilavogui*

Comme espèces rares et vulnérables ou menacées l'étude a relevé- 8 insectes, 1 amphibien, 8 reptiles, 10 oiseaux , 47 mammifères, comme espèces menacées ; - 9 amphibiens, 7 reptiles, 1 oiseau et 9 mammifères. Malgré le grand nombre d'espèces recensées la présente étude n'a pu observer qu'une seule espèce endémique de l'ordre des Coléoptères, de la famille des Coccinenidae. : *Diomus guilavogui*

N.B. : Aucune littérature ne fait directement mention d'espèces végétales ou animales "extirpées" ou "éteintes". Cependant, de sources orales, on n'exclut pas l'existence non lointaine sur le territoire guinéen de la girafe (*Girafa camelopardalis*), de Rhinocéros (*Diceros hicornis*), voire même de Zèbres.

2 - LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET MARINS

2.1 - la diversité floristique

La diversité floristique marine et côtière est riche et variée. Elle est essentiellement composée d'algues et des angiospermes.

Les algues : on signale dans les eaux du plateau continental guinéen, la présence d'environ 393 espèces d'algues phytoplanctoniques appartenant à 7 familles, parmi lesquelles prédominent les diatomés .

Les angiospermes : la mangrove forme un biotope très spécifique le long du littoral de la Guinée. Dans cette mangrove, le taxon le plus représenté est l'ordre des Rhizophoras communément appelées palétuviers , renfermant 4 familles et 7 espèces.

2.2 - la diversité faunistique

Les invertébrés : parmi les invertébrés, on note la présence dans les écosystèmes côtiers et marins, des protozoaires, des spongiaires, des polychètes, chaetognathes, des échinodermes, des gastéropodes, des bivalves, des céphalopodes et des insectes.

Les mollusques : dans la zone côtière et marine vivent certaines espèces de mollusques gastéropodes et de bivalve.

Les crustacés : sur le substrat vaseux dans la mangrove, on rencontre de nombreux crabes notamment différentes espèces de balanes, des pagures et des *Clibanarius*. Environ 200 espèces de crustacés sont identifiées dans la Zone Économique Exclusive de la Guinée.

Le zooplancton joue un rôle primordial dans la production et la distribution des substances organiques et sert de source de nourriture aux animaux pélagiques.

Les insectes : il existe une gamme variée d'insectes dans la mangrove parmi lesquels ceux des familles des Culicidae et Muscidae.

Les vertébrés : les principaux vertébrés sont les poissons, les reptiles, les oiseaux et les mammifères

3 - LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTEMES DES EAUX DOUCES

3.1 - La diversité floristique

Les écosystèmes lenticques et lotiques de Guinée sont peuplés d'une flore riche et variée. Cette flore est composée de plantes inférieures et de plantes supérieures.

En Basse Guinée, la plupart des zones humides, sont peuplées d'une flore variée des macrophytes aquatiques dominée par les Nymphéacées, les Cypéracées, et quelques graminées en eaux calmes.

- **Les eaux courantes** sont peuplées par une grande variété d'autres plantes aquatiques telles que (*Vallisneria*, *Potamogeton*, *Elodea*, *Marantacées*, *Cypéracées*, *Graminées*), ainsi que par des algues filamenteuses (ancrées aux rochers).
- **Les rives** sont généralement boisées de palmiers à huile ou d'herbacées.
- **Les zones estuariennes** essentiellement saumâtres, extrêmement riches en matières organiques constituent un refuge, une zone de frayère et de croissance pour de nombreux crustacés, mollusques et poissons.

En moyenne Guinée, la végétation présente à peu près les mêmes associations aquatiques, sauf sur le plateau où les plantes aquatiques sont dominées principalement par les Marantacées et Cypéracées.

Les cours d'eau sont souvent bordés par une forêt galerie à dominance de *Pandanus*. Les principales espèces de graminées riveraines sont l'*Hyparrhennia*, l'*Andropogon* et le *Pennisetum*.

En Haute Guinée, les associations végétales aquatiques et semi-aquatiques sont dominées par les graminées sur les berges, en zone inondable ainsi que dans les mares où dominent les Nymphéacées.

Les berges sont souvent sans arbres mais couvertes de graminées, de buissons, de *Mimosa* et parfois des roseaux.

Le Tinkisso en exception présente encore des berges avec une forêt-galerie dense.

En Guinée Forestière, les berges des cours d'eau sont généralement densément boisées et ombragées, n'ayant de ce fait que peu de plantes aquatiques. Les bas-fonds marécageux ont une végétation à dominance d'espèces arbustives et des Cypéracées. Le palmier à huile domine nettement dans les zones habitées.

Dans la zone de transition entre la Guinée Forestière et la Haute Guinée, il est signalé la pauvreté généralisée de cette région en plantes flottantes.

3.2 - La diversité faunistique

Les protozoaires d'eaux douces sont mal connus en Guinée.

Les mollusques gastéropodes sont représentés par deux familles dans le Niger qui sont :

les mollusques bivalves très abondants dans le bassin du Konkouré. Il existe en plus, deux espèces d'huître dans l'estuaire.

Les arachnides : les quelques représentants sont rencontrés dans les berges des cours d'eau, des mares, des étangs et des plaines d'inondation dans le bassin du Niger.

Les crustacés : ils sont représentés par 15 espèces réparties entre 7 familles.

Les insectes : des 1 177 espèces connues en Guinée, 53 espèces ont été identifiées sur le Cavally, au Mont Nimba, comme insectes vivants en eau douce.

Les amphibiens, 76 espèces sont recensées en Guinée dont 5 espèces sont rencontrées sur les écosystèmes lotiques et lenticques : 3 Bufonidae et 2 Ranidae.

Seule l'espèce *Nectophrinoides occidentalis* est endémique des Monts Nimba.

Les poissons : on a dénombré jusqu'à présent

- 135 espèces dans les bassins fluviaux de la Basse Guinée,
- 132 espèces de poissons, dans le bassin du Niger et ses affluents, en Haute Guinée,
- 112 espèces dans les bassins de fluviaux de la Moyenne Guinée et
- 93 espèces dans les bassins fluviaux de la Guinée Forestière

Les reptiles : ils sont représentés dans les eaux douces par les lézards, les tortues, les serpents, les varans et les crocodiles.

Dans les eaux douces de Guinée, on rencontre de nombreuses familles d'oiseaux. En Basse Guinée, on dénombre cinq sites propices pour les espèces d'oiseaux migratrices : Rio-pongo, Rio kapatchez, Konkouré et Tristao. Ces sites ont été inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationale depuis 8 décembre 1992.

Les mammifères sont plus ou moins abondants dans l'eau, fréquentent le voisinage des cours d'eau, des mares, des marais, et des plaines inondables. Parmi les 260 espèces signalées en Guinée, les Hippopotamidae et les Trichechidae, sont celles rencontrées dans les bassins du Niger supérieur et du Kogon.

III - LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La diversité biologique a des valeurs nombreuses et importantes pour la société guinéenne :

Habitat, nourriture, habillement, soins de santé, matériaux de construction, combustibles et production de revenus. Évaluer les bénéfices induits de l'utilisation de la diversité biologique et de ses éléments est une démarche difficile. Il n'est pas possible de prétendre à une estimation exhaustive ni exacte des valeurs issues de la diversité biologique.

Les aspects les plus significatifs de la valorisation de la diversité biologique en Guinée sont d'ordre économique, écologique et culturelle.

1 - Les valeurs écologiques

Grâce au fonctionnement correcte des écosystèmes, survivent les processus de l'évolution et sont emmagasinés et recyclés les nutriments indispensables à la vie, par exemple le carbone, l'azote et l'oxygène.

La diversité biologique dans les écosystèmes, absorbe et décompose les polluants, tels les déchets organiques, les pesticides et les métaux lourds, les graisses et les huiles notamment grâce à des bactéries, des champignons.

Les zones boisées stabilisent les bassins versants en freinant l'érosion, la dégradation des sols et en facilitant la retenue et la pénétration de l'eau. Ces mêmes zones contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air et jouent un rôle climatique régulateur avec une influence particulière sur la pluviométrie.

2 - Les valeurs économiques

2.1- La valeur alimentaire :

Elle intéresse les ressources végétales et animales domestiques et sauvages.

Ressources végétales sauvages :

Les tubercules, les racines, les écorces, les fruits, les fleurs et les feuilles de certaines plantes sauvages rentrent dans la consommation alimentaire nationale .

Ressources végétales cultivées :

En Guinée les plantes cultivées sont à peu près les mêmes dans toutes les quatre régions naturelles. L'importance et la valeur socio-économique de telle culture par rapport à telle autre dépend des habitudes alimentaires, des conditions agro-climatiques particulières. A cela s'ajoute la valeur commerciale sur les marchés d'échange.

Parmi ces plantes cultivées nous retiendrons les plus importantes :

- **les céréales**:(le riz, le maïs, le fonio, le sorgho, le mil,) ;
- **les plantes à tubercules** (le manioc, la patate douce, l'igname, la pomme de terre, le taro) ;
- **les plantes fruitières** (le manguiier, l'ananas, le bananier, l'oranger, le mandarinier, le citronnier) ;
- **les plantes légumières** (la laitue, la tomate, l'oignon, le gombo);
- **les plantes d'exportations** (le cotonnier le caféier, le cacaoyer, le théier);
- **les plantes oléifères** (le palmier à huile, le cocotier).

Ressources animales sauvages :

En Guinée, beaucoup d'espèces animales sauvages sont utilisées dans l'alimentation. Ces animaux sont abattus ou capturés lors des chasses ou par des pièges. Presque tous les animaux de brousse sont chassés et consommés, y compris un bon nombre d'oiseaux.

La pêche et la chasse fournissent une part importante de protéines animales à la population

Ressources animales domestiques :

Les animaux domestiques occupent une place importante dans les cérémonies traditionnelles, rituelles, initiations, ou religieuses. Ils fournissent l'essentiel de la viande.

Les effectifs recensés du cheptel sont passés de 1 130 029 bovins en 1987 à 2 187 506 en 1995, avec un taux d'accroissement global de 94%. Celui des ovins, caprins et porcins se sont respectivement accrus de 77%, 94% et 148% sur la même période. Les effectifs de la volaille ont été officiellement estimés à 6 millions en 1987 et 7 millions en 1995. La production directe des différentes espèces animales est estimée à 33 599 tonnes de viandes, représentant 58% du besoin national. La production de lait est de 56 438 tonnes et celle des œufs est de 1 659 tonnes.

L'ensemble de ces productions génère, d'après les données de 1996, des recettes atteignant 206 478 000 FG contre 29 876 000 FG en 1989, soit un taux d'accroissement annuel de 31,80%.

2.2 - La valeur marchande du bois

Les données disponibles portant sur la production et la commercialisation du bois sur le territoire guinéen sont bien en deçà de la réalité, et même les informations existantes sont difficilement accessibles. Cependant le bois contribue de façon significative à l'amélioration de l'économie nationale.

2.3 - La valeur énergétique

L'usage du bois de feu et du charbon de bois représente plus de 90% de la consommation énergétique nationale. La source de l'énergie au foyer restera pour longtemps le bois. En plus, de nombreuses petites et moyennes entreprises utilisent le bois comme source d'énergie pour le fumage de poissons, la cuisson du pain, la fabrication de savon, la cuisson des briques en terre par exemple.

2.4 - La valeur médicinale

Les végétaux et animaux sont largement utilisés en médecine traditionnelle en Guinée.

- Végétaux

Certaines plantes, des racines aux feuilles en passant par les écorces, le bois, le fruit les bourgeons et les fleurs ont des propriétés thérapeutiques très appréciables. On les utilise très souvent dans la fabrication des produits pharmaceutiques et dans les recettes de médecine traditionnelle.

Plus de 1200 espèces végétales sont traditionnellement utilisées pour le traitement des maladies les plus courantes.

- Animaux

Nombreuses sont les espèces animales ayant des vertus curatives en médecine traditionnelle à travers leurs organes, leurs déchets et/ou leurs produits (viande, peau, os, cornes, dents, griffes, poiles, viscères, graisses, lait, sang, excréments).

2.5 - La valeur ornementale

Il est difficile d'évaluer l'importance de l'exportation de ces plantes, on peut cependant signaler l'existence d'un marché local tenu par des petites entreprises d'aménagement des espaces verts.

2.6 - La valeur artisanale

La diversité biologique est largement utilisée par l'artisanat guinéen et procure des revenus substantiels à une importante couche de la population.

Végétaux et animaux servent à la production d'articles très divers de différents corps de métiers: mobilier, sculptures, cordonnerie, tissage, broderie, vannerie, tannerie, teinture, ustensiles, menuiserie etc...

2.7 - La valeur éco-touristique

La diversité biologique de la Guinée de par la variété de ses habitats recèle des valeurs esthétiques, des beautés naturelles diverses et variées, particulièrement remarquables, constituées de parcs, de réserves, de forêts sacrées, d'aquarium naturel, d'espèces animales sacrées, de jardins, de montagnes, de falaises, de pics, de grottes, de chutes, de mares, de sources thermales, de cascades, de lacs, de plages, de paysages divers...dont les caractéristiques sont bien de fois un argument en faveur d'organisation d'un tourisme de contemplation qui a certainement beaucoup plus de valeur que la chasse, la pêche ou les revenus agricole à l'hectare.

Etant donné que le tourisme associe plusieurs intérêts, il permet de diversifier l'économie rurale grâce à la création de demandes supplémentaires de produits qui valorise les technologies traditionnelles et coutumières locales. Il crée des emplois dans les divers secteurs qui lui sont auxiliaires telles l'hôtellerie, la restauration, le transport, l'artisanat et les services de guide et stimule l'amélioration des infrastructures locales. Il favorise également le brassage interculturel et encourage la population à participer à la protection, à l'utilisation durable et à la conservation des écosystèmes et de leur diversité biologique.

3 - Les valeurs culturelles :

Certaines cultures traditionnelles contribuent activement au maintien de la santé et de la diversité des écosystèmes dont elles sont tributaires. De nombreuses plantes et des animaux sont utilisés pour remplir des fonctions sociologiques, culturelles et religieuses.

En Guinée, la noix de cola est utilisée dans des fonctions sociales et dans des cérémonies culturelles d'ouverture des réunions ainsi que dans les cérémonies nuptiales.

En plus des plantes, certains animaux sont considérés comme sacrés.

IV - ACCES AUX RESSOURCES BIOLOGIQUES ET ÉQUITABILITE DU PARTAGE

Le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des écosystèmes et des ressources biologiques n'a pas encore pris toute son importance en Guinée. Les textes législatifs et réglementaires se rapportant à cette question sont assez timides. En conséquence, tant sur le plan national qu'international, l'accès aux ressources est ouvert, sans mécanismes de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs clairement définis.

1.-. SUR LE PLAN NATIONAL

Aborder le problème du partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources des écosystèmes revient à analyser la problématique juridique.

La Guinée a élaboré et adopté une série de textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion de l'environnement en général et des ressources biologiques en particulier. Ces textes ne régissent pas clairement le processus de distribution des bénéfices.

Les principaux sont :

- les Codes minier, forestier, sur la faune, pastoral, de l'Elevage et des produits animaux, de pêches maritimes et continentales, le code foncier et domanial ;
- le Décret portant organisation et modalités de fonctionnement du fonds de sauvegarde de l'environnement ;
- l'Ordonnance portant régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD).

2.-. SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Sur ce plan les éléments du partage équitable ne sont pas suffisamment maîtrisés. Par exemple, les codes forestier et de pêche stipulent que la délivrance d'autorisation d'exploitation des ressources aux sociétés étrangères est subordonnée à l'acquittement préalable de taxes et redevances dont l'assiette, le taux et les modalités de paiement sont fixés par arrêtés conjoints des Ministres chargés des finances et ceux de tutelles.

La Guinée fournit des variétés de palmiers à huile à d'autres pays comme l'Indonésie.

En matière de banques de gènes la Guinée compte actuellement 899 entrées dans les collections mondiales (matériel génétique des variétés locales et les nouvelles créations variétales à partir de nos Centres de Recherches Agronomiques). Ces gènes sont stockés dans les principales collections.

Dans le cadre des échanges en agro-biodiversité, la Guinée a reçu des variétés améliorées de céréales des pays amis tel que la Chine.

En matière de ressources forestières : Vingt deux (22) espèces de bois sont mises sur le marché. Le bois est exporté sous forme de produits finis (statuettes, masques, tam-tams, meubles) vers la Hollande, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, le Japon, les Etats Unis, la Russie et l'Ukraine.

En matière de faune sauvage, l'exportation porte sur :

- **les reptiles** (python, varan, crocodile, tortue, vipère), par des particuliers ;
- **les oiseaux** (Psittacidae, Gruidae, Estridae, Colombidae, Musophagidae, Procellariidae, Turdidae, Alcedinidae), en direction de l'Europe.
- **les mammifères vivants** (Céphalophes à flanc roux et de Grimm, chimpanzés, Guib harnaché et félins) en direction de la Belgique, l'Allemagne, la Hollande et l'Espagne ;
- **les ressources halieutiques vivantes:** essentiellement les représentants de trois familles (Cichlidae, Ciprinodontidae et Ciprinidae) ;
- **les ressources halieutiques congelées, fumées ou séchées:** (raies et requins; crustacées, céphalopodes, bivalves et gastéropodes et les poissons osseux).

En matière de faune domestique:

Dans le cadre de l'amélioration de la productivité de la race bovine "NDama ", la Guinée a importé la Krasnaya de l'ex Union Soviétique.

La N'Dama, en raison de sa rusticité et de sa trypanorésistance fait l'objet d'un commerce intense sur le plan régional.

En matière de recherche :

Depuis très longtemps des chercheurs étrangers se sont particulièrement intéressés à la Guinée, pour des informations scientifiques et de bio prospection.

Nombreuses sont les ressources génétiques et biologiques guinéennes auxquelles l'extérieur a eu accès, soit légalement soit illégalement. Cependant, les informations scientifiques et même les traces sur les éléments prélevés et exportés par les chercheurs indépendants ou en coopération ne sont pas correctement suivies.

Les principales ressources animales qui ont fait objet d'étude sont::

- **les ressources d'élevage:** telle l'espèce bovine N'dama ;
- **les ressources de la faune sauvage:** les chimpanzés de Bossou, - les crapauds vivipares des monts Nimba, les insectes des réserves de biosphère du Nimba et du Ziama

V - LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES PRESSIONS INDUITES

L'homme par ses activités est responsable de la diminution rapide du nombre d'espèces animales et végétales sur la planète. Il est toujours au centre des pressions et des menaces sur la diversité biologique des écosystèmes à travers l'agriculture, l'élevage, la chasse, l'exploitation des mines et carrières, les feux de brousse, l'urbanisation, l'exploitation forestière, la cueillette, l'introduction des espèces exotiques, les barrages et captages, l'extraction des produits forestiers secondaires, le commerce et l'industrie, l'artisanat, la pêche, le tourisme, etc..

En dehors de ces menaces et pressions anthropiques, des facteurs naturels causent également des dégradations importantes bien que rares, heureusement, en Guinée.

La Guinée est tributaire de ses forêts, de sa faune, de ses pâturages et terres de culture qui sont tous menacées de dégradation et se trouvent au seuil de la limite de leurs capacités.

Cette dégradation se manifeste par la perte massive de sol, la chute des rendements, le déboisement, la perturbation de l'approvisionnement en eau, la destruction des pâturages naturels....

La durabilité de la production est tributaire des systèmes d'utilisation des terres permettant de maintenir la fertilité, de réduire l'érosion, de fixer les populations et sauver les écosystèmes et leurs ressources tout en les utilisant à leur plein potentiel pour satisfaire les besoins sans hypothéquer la part des générations futures.

1 - LES SYSTÈMES AGRICOLES :

La Guinée offre dans son ensemble de bonnes conditions agro-climatiques, un important réseau hydrographique et un polder qui favorisent la pratique des activités agricoles pendant une bonne partie de l'année. Néanmoins le potentiel de terres agricoles estimé à 64 000 km² pour 4 000 000 de ruraux, est reparti de façon relativement déséquilibrée entre les Régions Naturelles et les Préfectures, de densités de populations humaines très différentes. L'agriculture est la principale occupation productive en Guinée, puisqu'elle concerne plus de 85% de la population. La Guinée a un climat contrasté, un relief accidenté, des roches - mères pauvres, un potentiel cultivable plus qu'ailleurs menacé de dégradation par l'érosion et par la perte de fertilité.

Les principales causes de ces atteintes, dans l'ensemble bien connues sont les suivantes :

1.1 - Les pratiques culturelles inappropriées telles que :

- les cultures effectuées sur pentes, sans précautions anti-érosives ;
- le raccourcissement des jachères sans amélioration des sols ;
- la pollution des sols et des eaux par l'usage incontrôlé des intrants chimiques agricoles (engrais, pesticides) ;
- le nomadisme culturel ;
- les feux agricoles utilisés par le nomadisme culturel.

Sur le sol , les feux favorisent l'érosion du fait de la destruction de la strate herbacée laissant le sol sans protection lors de l'arrivée des premières pluies,.

Sur la flore, les essences des forêts denses sèches, savanes herbeuses, arbustives, arborées, îlots forestiers et galeries disparaissent du fait de l'élimination des semis et arbrisseaux mais aussi par la destruction des grands semenciers.

Sur la faune, beaucoup d'animaux ne pouvant s'échapper périssent dans les flammes.

1.2 - L'introduction de variétés améliorées :

L'une des principales causes de l'appauvrissement de la diversité des ressources génétiques des plantes locales cultivées est l'introduction de variétés améliorées qui remplacent les variétés locales.

1.3 - Les insectes ravageurs, les maladies cryptogamiques : introduits par les échanges mal suivis et mal contrôlés sont aujourd'hui une grande menace pour les plantes cultivées et apparentées sauvages.

1.4 - La mécanisation : tout azimuth sans précautions a contribué à l'appauvrissement des sols par le retournement en profondeur de la couche arable.

1.5 - Les aménagements hydro-agricoles provoquent la destruction des habitats de nombreuses espèces de faune, de flore terrestres et aquatiques, perturbent la migration des espèces aquatiques et leur cycle normal de reproduction et de croissance.

2 - LES FEUX DE BROUSSE :

Ils sont d'origine naturelle (foudre, lentilles) ou anthropiques (chasse, agriculture, élevage, nettoyage des routes, récolte de miel, automobiles, pêcheurs, voyageurs, campeurs, fumeurs etc.).

3 - LA CARBONISATION :

C'est un fléau très répandu surtout dans les Préfectures qui avoisinent Conakry. Longtemps axée sur les espèces forestières, la carbonisation porte à présent sur certaines espèces fruitières comme le manguiier.

4 - LES FOURS À BRIQUES :

L'expansion urbaine développe de nombreux fours à briques qui consomment des milliers de stères de bois verts par an. Ce phénomène aujourd'hui généralisé dans tout le pays détruit les abords et les berges des cours d'eau et provoquent leur envasement et leur tarissement.

5 - L'EXPLOITATION FORESTIÈRE :

Partout dans le pays, des Sociétés nationales et étrangères, des groupements forestiers, des scieurs individuels et des coopératives, opèrent dans les différentes formations forestières du pays. Ces exploitations se font pour du bois d'œuvre, de service, de chauffe et du charbon de bois.

La situation actuelle du pays en matière forestière est assez grave et mérite une réflexion approfondie.

L'approvisionnement en bois et charbon de bois de Conakry et de quelques grandes agglomérations de l'intérieur devient critique.

Les hauts bassins versants des principaux fleuves de l'Afrique de l'Ouest sont de plus en plus dégradés, ce qui a des conséquences graves sur les régimes hydrauliques locaux et régionaux.

La destruction des habitats, les feux de brousse répétés et la chasse incontrôlée aux alentours des grandes agglomérations, dans certains endroits névralgiques à l'intérieur du pays ont provoqué la migration des grandes et moyennes faunes vers les zones les plus reculées, moins accessibles et peu peuplées. Ces zones qui constituent aujourd'hui les derniers grands refuges des animaux doivent donner naissance à des parcs et réserves pour la sauvegarde de la diversité biologique.

6 - L'INTRODUCTION DE NOUVELLES ESPÈCES FORESTIÈRES

Dans le but d'améliorer les rendements on a procédé à l'introduction de certaines espèces végétales et animales qui ont fait leur preuve ailleurs. Si ce système a des avantages certains, il a cependant comme inconvénient majeur, l'appauvrissement des valeurs génétiques des ressources locales qui se trouvent pourtant bien adaptées aux conditions du milieu.

L'adaptation d'une espèce exotique et sa prolifération peut perturber l'équilibre de la chaîne trophique existante.

7 - LA COUPE DE BOIS DE MANGROVE:

La coupe du bois de mangrove se pratique pour la production du bois d'énergie et de service. Il existe une réelle inadéquation entre les prélèvements de bois et les potentialités des secteurs de coupe, d'où l'amenuisement des ressources ligneuses.

Les bûcherons prélèvent plus de 70 000 tonnes de bois de feu et de service par an dans 9 principaux sites.

8 - LE FUMAGE DU POISSON :

Il emploie des techniques traditionnelles avec utilisation d'une quantité très appréciable de bois de *Rizophora* (Kinsi), environ 530 t/an. Cette activité est souvent prise en charge par les femmes.

9 - L'EXTRACTION DU SEL DE MANGROVE :

Elle occasionne des défrichements importants par l'ouverture de nouveaux casiers à sel ou par la coupe de bois pour l'extraction de sel.

La production totale de sel en Guinée serait d'environ 30.000 t/an.

Les besoins en bois de mangrove pour la production d'une telle quantité de sel est estimé à 93.000 t/an

10 - L'EXTRACTION DES PRODUITS SECONDAIRES DE LA FORET :

Les produits secondaires forestiers sont principalement le vin de palme, de raphia, de ronier; des tubercules; des cure-dents, des racines, des écorces et des feuilles de certaines plantes. Ces produits sont utilisés localement mais aussi alimentent tous les marchés de la Guinée particulièrement les grands centres urbains.

Au rythme actuel de l'exploitation, les espèces qui fournissent ces produits secondaires risquent de disparaître à court terme.

11 - LA CUEILLETTE :

Elle est d'un apport considérable dans la consommation humaine et animale, dans la consolidation de l'économie familiale et pour la santé humaine et animale. Elle concerne les produits tels : les fruits, les feuilles, les écorces, les racines, la sève, le latex, les fibres, les lianes, les tiges, les fleurs, les bourgeons, pour des fins alimentaires, médicinales, tinctoriales, ornementales, scientifiques et commerciales.

On estime qu'au moins 1200 espèces de plantes ont une valeur médicinale traditionnelle en Guinée, mais seulement une petite poignée a été étudiée.

Les pratiques traditionnelles d'exploitation constituent en soit un danger voire une menace de destruction réelle des espèces cibles.

12 - L'ÉLEVAGE :

Partout dans les 4 régions naturelles, plusieurs espèces domestiques sont élevées. L'importance et la variété de ces élevages tiennent compte principalement des conditions éco-climatiques, des traditions des populations des régions concernées, de l'importance socio-économique que revêt cet élevage.

Les principaux groupes d'animaux élevés en Guinée sont:

Le gros bétail (bovins, équins et asins) ; le petit bétail (ovins, caprins et porcins) ; la basse cour (volailles, lapins etc...) ; les animaux de compagnie (chiens, chats, etc...) ; les abeilles.

Il existe trois principaux systèmes d'élevage du gros bétail : l'élevage familial traditionnel de petite dimension, l'élevage semi-pastoral de moyenne dimension et l'élevage pastoral de grande dimension.

Ces systèmes se distinguent en fonction de la taille des troupeaux et d'autres facteurs tels le degré d'intégration des activités pastorales et agricoles, la pratique de la transhumance, le degré de monétisation des activités.

Dans le système d'élevage de grande dimension, les troupeaux sont dans la majorité des cas contraints à une véritable transhumance provoquant des dégâts sur les espèces végétales et sur le sol.

13 - LA PECHE

La biomasse totale des ressources démersales était estimée à près de 135 000 tonnes en 1990. Elle est descendue aux environs de 80 000 voire 60 000 tonnes en 1993.

L'indice d'abondance toutes espèces confondues était de 93 kg en novembre 1992, par trait de chalut de 30 minutes. En février 1993 l'indice était descendue à 68 Kg.

Les indices d'abondance obtenus lors des campagnes de chalutage expérimental depuis 1985, indiquent une diminution sensible des ressources halieutiques démersales.

13.1 - La pêche maritime:

On distingue 2 principaux types de pêche: la pêche artisanale et la pêche industrielle. La première se subdivise en pêche artisanale traditionnelle et en pêche artisanale avancée dite glacière

- La pêche artisanale traditionnelle

Les pêcheurs artisans, répartis sur 120 ports sont au nombre de 8000 dont 2197 propriétaires. Ils utilisent 2600 embarcations motorisées à 50 % et équipées avec 14 types d'engins de pêche.

Les captures réalisées par cette pêche étaient environ de 50 000 tonnes en 1997. Les ressources démersales (23.000 t de poissons en 1995) sont surtout exploitées dans la région sud près de Conakry qui a produit à elle seule 13.000 t.

L'utilisation des filets à mailles fines, l'incursion des bateaux de pêche industrielle dans la zone de reproduction et de croissance, la pollution, la croissance du parc piroguier qui a augmenté de 23 % entre 1989 et 1992, sont les principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des zones côtières et estuariennes.

- La pêche artisanale avancée ou glacière

Elle est constituée d'unités de type moderne (longueur inférieure à 20 m, TJB inférieur à 800, puissance de 95-800 cv). La flottille est constituée de 18 navires environ. Les débarquements de 1993 ont été estimés à 2000 t.

La pêche industrielle:

Les pêcheurs industriels exploitent des zones différentes selon le type de licence (poissonnière, céphalopodièrre ou crevettière).

116 navires ont obtenu une autorisation de pêche en 1993 et 172 navires l'ont obtenu en 1997 (14 guinéens, 80 de la CEE et 78 autres pavillons).

En 1995 les poissonniers pélagiques ont capturé 3400t et ceux démersaux 8600t les céphalopodiers 10 100t et les crevettiers 600 tonnes

La pêche est beaucoup orientée vers l'exploitation à outrance des espèces démersales et sans la moindre précaution.

Depuis 1994, les ressources démersales côtières de la Guinée, pêchées conjointement par la pêche chalutière côtière et industrielle font l'objet d'une exploitation proche du seuil de tolérance ou optimum biologique.

La récolte des huîtres par la coupe des pneumatophores, le piratage des ressources halieutiques par la pêche industrielle l'utilisation d'engins inappropriés et les rejets importants de poissons en mer, contribuent à l'appauvrissement des ressources côtières et marines.

13. 2 - La pêche continentale:

Les données disponibles attestent que le potentiel annuel exploitable est de 12 000 tonnes. En 1993, la production était déjà estimée entre 7 000 et 9 000 tonnes par an, dont 6 000 à 8 000 tonnes proviendraient du seul bassin du Niger.

Le nombre total de pêcheurs était estimé alors à 7 000 dont 6 000 professionnels. Ces pêcheurs utilisent en général des filets maillants et coniques, des palangres, des nasses, des éperviers, des sennes de plage et des lignes. L'usage d'engins de pêche prohibés tels que les filets à petites mailles, les plantes ichtyotoxiques, l'assèchement des lacs, le barrage des lits de cours d'eau, l'utilisation d'explosifs, occasionnent la destruction massive de la faune dans les eaux douces.

Il y a lieu de noter aussi le braconnage qui est un système préjudiciable à la faune aquatique des eaux douces. Il est pratiqué par les Bozos sur les hippopotames, les crocodiles et les varans.

14 - LA CHASSE :

Elle constitue pour de nombreux guinéens le principal moyen de se procurer des protéines. L'exploitation de la faune sauvage dépasse largement par endroits, l'accroissement naturel, ce qui menace de disparition un bon nombre d'espèces.

La Guinée est sévèrement menacée par la chasse commerciale, encouragée par la demande nationale en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. De nombreux citoyens se sont convertis en oiseleurs et en chasseurs professionnels qui capturent même les serpents et les petits de certains mammifères.

Ce braconnage qui n'épargne ni les femelles en gestation, encore moins les petits des animaux, entraîne la disparition du gibier sur la majeure partie du territoire national.

La chasse est pratiquée à l'aide d'armes traditionnelles, modernes ou avec des pièges et cela presque à toute saison. Parfois on organise des battues collectives pour récolter le maximum de gibiers surtout pendant la saison sèche.

Quand la chasse est pratiquée de façon rationnelle, elle constitue un moyen efficace de gestion de la faune sauvage.

15 - L'INDUSTRIE MINIÈRE:

Le paysage guinéen est déjà marqué par des vastes saignées de mines à ciel ouvert dont les effluents sont insuffisamment contrôlés et les parties exploitées n'ont toujours pas été réhabilitées.

Les activités minières ont aussi d'importantes incidences sur le couvert végétal, les sols et la faune. Elles entraînent non seulement une modification des paysages, mais elles provoquent de graves pollutions par les rejets dans l'atmosphère, dans les eaux et dans les sols.

L'industrie minière et l'exploitation minière artisanale causent de nombreux dommages à l'environnement et peuvent, faute de mesures préventives et curatives, mettre dangereusement en jeu le développement des zones environnementales et des sites d'exploitation.

Dans les zones minières foisonnent les armes à feu qui sont utilisées pour la chasse sportive non réglementée. Ce type de chasse détruit une grande quantité de faunes au point que ces lieux sont aujourd'hui vidés de leurs faunes notamment mammaliennes.

L'exploitation des mines et des carrières axée sur l'extraction, de la bauxite et des granites, l'exploitation artisanale et industrielle de l'or et du diamant et l'extraction des matériaux de construction (sable, gravier, bloc, argile) a des impacts négatifs sur la biodiversité des eaux douces.

16 - LES INFRASTRUCTURES ET L'URBANISATION :

Le développement des infrastructures (urbanisation, voies de communication, grands aménagements énergétiques, hydroagricoles) provoquent des pertes considérables de la diversité biologique.

VI - LES FORMES DE DÉGRADATION

La dégradation revêt différentes formes dont les principales sont:

1. **La dégradation biotique** : qui est une réduction de la densité et de la diversité végétale et animale.
2. **La dégradation des conditions du sol** : elle se manifeste par la perte de l'horizon superficiel (érosion) la perte des éléments nutritifs (baisse de fertilité, réduction de la productivité), la perte de la matière organique, la salinisation, l'acidification, la diminution de l'infiltration etc...
3. **La dégradation des terres boisées** : les causes de cette dégradation sont nombreuses et sont fonction des multiples services que rendent les communautés de végétaux.

VII - LES MESURES DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Il existe en Guinée un certain nombre de mesures applicables à la diversité biologique sans la nommer, du fait qu'elles concourent à sa conservation et à son utilisation durable. Ces mesures sont juridiques, réglementaires et institutionnelles. Les principales sont :

1- LA CONSERVATION IN SITU

1.1 - Les forêts classées

En raison de leur importance en matière de diversité biologique, le classement des forêts a débuté depuis 1936 et se poursuit jusqu'à nos jours.

Le domaine classé représente environ 4,8 % du territoire national pour un total de 162 forêts classées couvrant 1.182.133 ha.

1.2 - Les réserves de la biosphère

Elles sont constituées de la réserve des Monts Nimba (145 200 ha) et du Massif du Ziama (112 300 ha) pour une superficie totale de 257 500 ha.

Depuis Juin 1991, le Plan de gestion approuvé par le Comité guinéen du MAB et l'UNESCO confère à la réserve une superficie totale de 145 200 ha dont une aire de transition de 88 280 ha et une zone tampon de 38 120 ha.

1.3 - Le Patrimoine Mondial

Il est constitué des aires centrales de la réserve de la Biosphère (aire centrale de la chaîne des monts Nimba, aire centrale de Bossou, aire centrale de Déré) dont la surface totale est de 18 800 ha. Il renferme des espèces rares et endémiques et a une certaine influence sur le climat de la sous région Ouest Africaine.

1.4 - Les parcs

La Guinée dispose de deux parcs nationaux qui sont :

- le Parc national du Badiar (38 200 ha) qui constitue avec le parc du Niokolokoba (Sénégal) le complexe transfrontalier Niokolo-Badiar ;
- le Parc de Mafou (52.400 ha.) qui est à cheval entre trois Préfectures (Faranah, Kouroussa et Dabola).

1.5 - Les forêts protégées

Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un acte officiel de classement, elles se rencontrent un peu partout dans les 4 régions naturelles. Elles concernent des bosquets et surfaces forestières présentant un certain intérêt

communautaire ou national qui sont déclarés protégés et respectés par chacun des membres des collectivités sociales.

1.6 - Les forêts sacrées

Ce sont des lieux de culte qui se retrouvent en Guinée Forestière, en Haute Guinée et en Basse Guinée. Elles constituent un mode traditionnel de conservation des écosystèmes.

1.7 - Les plantations forestières

Ces plantations, généralement monospécifiques ce sont révélées très conservatrices de la diversité biologique en Guinée. Là où elles ont réussi, le couvert végétal a été restauré et l'ambiance forestière maintenue. La tendance actuelle est de créer des plantations communautaires, familiales ou privées. Beaucoup de collectivités s'y adonnent ces dernières années.

2 - LA CONSERVATION EX SITU

La Guinée ne dispose que de 2 jardins botaniques qui se trouvent dans un état de délabrement total. Ce sont: le jardin botanique de la Camayenne à Conakry et le jardin A. Chevalier de Dalaba.

Certains Centres de recherche comme le CERESCOR, le Centre Nationale des Sciences Halieutiques de Boussoura, le Centre Agronomique de Foulayah, l'Institut de Biologie Appliquée de Kindia et l'Université de Conakry disposent de quelques modestes collections dont les conditions de conservation souffrent d'une grande précarité .

3 - POLITIQUES D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Les plus importantes sont le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), le Plan d'Action Forestier National, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove, le Programme d'Etude du Secteur Énergétique, le Programme National de Développement Humain durable, le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes, le Programme Cadre Promotion de la Décentralisation et Renforcement des Capacités de la Société Civile, le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base.

VIII - MOYENS DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Les moyens de conservation de la diversité biologique comprennent le cadre législatif national, les cadres juridiques régionaux et internationaux auxquels la Guinée est partie contractante, le cadre institutionnel et les moyens financiers.

1 - LE CADRE LEGISLATIF NATIONAL

Le droit Guinéen portant sur les ressources naturelles et l'environnement s'est notablement enrichi par l'adoption de toute une série de textes législatifs et réglementaires de portée globale et sectorielle.

Il y a aussi des textes qui, accessoirement contiennent des dispositions intéressant la diversité biologique et de manière particulière la forêt tels le code pénal et le code minier.

1.1 - Points forts du cadre législatif

Le cadre juridique Guinéen relatif à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement se compose de textes qui édictent des règles de portée générale et des règles de portée spécifique.

Tous ces textes tendent à favoriser la responsabilisation des populations vis à vis de la gestion de leurs propres terroirs; ils affirment que le développement, la préservation des ressources relèvent de l'intérêt national et que l'Etat et tous les citoyens ont l'obligation de bien gérer leur patrimoine naturel pour les générations présentes et futures.

Les principaux texte en question sont : le code de l'environnement, le code de l'eau, le code forestier, le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, le code pénal national , le code pénal guinéen.

1.2 - Points faibles du cadre législatif

Des vides juridiques s'observent au niveau des législations sectorielles de base et au niveau des textes d'application des lois existantes. La législation est aussi confrontée à des problèmes d'application par le manque de concertation et d'harmonisation lors de la préparation de la plupart des textes existants. Ces lacunes se rencontrent surtout au niveau des textes, notamment entre le Code de l'Environnement et Code forestier; le Code forestier et l'Ordonnance portant régime fiscal et financement des CRD, le Code foncier et domanial.

2 – LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

De nombreux textes réglementaires mettent en œuvre le cadre législatif.

3 – LE CADRE JURIDIQUE RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Eu égard à l'importance de ces conventions et accords dans la coopération, la République de Guinée est membre de plusieurs d'entre eux, dont les principaux sont la Convention et le Protocole sur l'Autorité du Bassin du Niger, la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, la Convention sur les Criquets Migrateurs, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES), la Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, la Convention relative aux Zones Humides d'importance Internationale Particulièrement comme Habitat de la Sauvagine, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les Pays gravement Touchés par la Sécheresse/ou la désertification en particulier en Afrique, la Convention sur le changement climatique.

4 - LES MOYENS INSTITUTIONNELS

Au plan institutionnel, toutes les structures centrales chargées de gérer l'environnement et les ressources naturelles sont représentées au niveau préfectoral et parfois au niveau sous-préfectoral. Parmi ces structures on note une vingtaine de Directions Nationales, d'institutions de recherche et autres services impliquées dans la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles renouvelables.

La Guinée est confrontée à quelques contraintes d'ordre institutionnelles dont les principales sont:

- le manque de cohérence et de coordination entre les programmes sectoriels de développement;
- le manque de sensibilisation et de formation des cadres aux approches multidisciplinaire et participatives;
- la disproportion hiérarchique du personnel;
- la faiblesse des capacités de l'administration de planification et de suivi de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;
- l'insuffisance de matériels et de moyens financiers pour la mise en œuvre des programmes.

5 - LES MOYENS HUMAINS

La Guinée dispose d'un potentiel humain important. Toutefois, il existe une inadéquation entre les profils de formation et les besoins de conservation de la diversité biologique. La formation spécialisée appliquée aux domaines de la diversité biologique est nouvelle et insuffisante.

Les populations locales ne sont pas suffisamment formées, informées, sensibilisées, motivées, et impliquées dans les programmes liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique de leurs terroirs.

6 - LES MOYENS FINANCIERS

Les moyens financiers proviennent du Budget National de Développement (BND)constitué des recettes internes et du financement extérieur constitué des dons et des prêts.

Certains plans, programmes et projets nationaux financés ont un impact positif sur la conservation ou l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les principaux plans qui s'inscrivent dans cet ordre sont : le PNAE , le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes , le plan d'action Forestier National, le Programme National de Développement Humain Durable, le Programme Cadre pour la Promotion de la Décentralisation et le Renforcement des Capacités de la Société Civile, le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base, le Programme d'étude du secteur énergétique.

Les principaux projets qui s'inscrivent dans cet ordre sont : les Centres de Recherche et de Documentation sur l'Environnement de Labé et de N'zérékoré, les parcs nationaux du Badiar et du Haut Niger, les projets d'Aires protégées transfrontalières entre la Guinée et le Mali et entre la Guinée et la Guinée Bissau, le Projet de Gestion des Ressources Rurales, le projet des Bassins Représentatifs Pilotes touchent 25 bassins appartenant aux bassins des fleuves Niger, Gambie, Sénégal, Konkouré, Koliba, Corubal, Kolenté, et Kaba.

7 - LA RECHERCHE ET LA FORMATION À LA RECHERCHE

La Guinée dispose d'un bon nombre d'institutions de recherche appliquée et de recherche fondamentale impliquées aux domaines de la diversité biologique. Ces institutions sont pour la plupart sous équipées et leur personnel scientifique ne bénéficie pas de perfectionnement soutenu.

IX - LES PRINCIPALES CAUSES DES PRESSIONS ET MENACES SUR LES ÉCOSYSTEMES ET LEUR DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

L'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique a permis de ressortir les principales causes fondamentales de la perte de la diversité biologique. Elles sont d'ordre démographique, économique, institutionnel, réglementaire, technologique, etc.

Les facteurs sont entre autres les suivants:

- l'augmentation de la demande de ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique;
- le manque de considération par le guinéen des conséquences à long terme de ses activités sur l'environnement.
- le manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de technologies non appropriées;
- le manque de reconnaissance par l'économie de marché de la valeur réelle de la diversité biologique;
- le manque de contrôle suffisant par les politiques sectorielles gouvernementales de la surexploitation des ressources biologiques;
- l'accroissement de la migration humaine ;
- instabilité politique et guerres civiles dans les pays voisins

1 - LE CONTEXTE POLITICO - ÉCONOMIQUE

Le Gouvernement a adopté un programme de développement fondé sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, d'instaurer la sécurité alimentaire, de restaurer l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale.

Pour ce faire, l'Etat s'est désengagé du secteur économique au profit du privé. Il a décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des Régions, Préfectures et Communautés Rurales et s'est engagé sur la voie des réformes économiques, structurelles , à économie libérale, pour créer les conditions propices à l'émergence des initiatives privées.

2 - LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Sur la base du dernier recensement général de la population, la Guinée comptait en décembre 1997, environ 7 millions d'habitants, avec une densité moyenne de 28,5 habitants au km². Cette densité passera à plus de 48 habitants au km² en l'an 2018. Le taux d'accroissement annuel de cette population est de 2,8 %.

Cette démographie galopante a pour conséquences la pression sur les ressources biologiques Il s'ensuit une dégradation accélérée des ressources naturelles par la surexploitation pour satisfaire la demande toujours croissante.

3 - L'AFFLUX DES RÉFUGIÉS.

Depuis le début des années 90, la sous-région Ouest-Africaine est entrée dans une ère d'incertitude où coups d'Etat militaires alternent avec des rébellions, le tout menant à des guerres civiles exposant ainsi les pauvres populations aux massacres ou à l'exode. C'est ainsi que le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée Bissau sont dans la tourmente.

Par humanisme et par devoir de solidarité africaine, la Guinée a accueilli sur son sol plus de 600.000 réfugiés. Ce nombre ne cesse d'ailleurs de s'accroître.

Cette arrivée massive s'est accompagnée naturellement, de besoins à satisfaire par prélèvement sur les ressources naturelles disponibles. Ces prélèvements massifs incontrôlés se sont traduits aujourd'hui en un désastre écologique. Les ressources biologiques locales sont largement en deçà des besoins vitaux des populations autochtones et réfugiées. Les conséquences de cette nouvelle donne se font gravement sentir en Guinée Forestière qui est un des importants foyers de la diversité biologique en Guinée.

Dans cette région, la densité de la population peut atteindre 400 habitants au km² dans les zones d'implantation des réfugiés. Par exemple, à elle seule, la préfecture de Guéckédou abrite 288.467 réfugiés pour une population résidente de 348.053 soit une population totale de 636.520 en 1997.

4 - LA NON-DURABILITÉ DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION

L'homme intervient comme perturbateur de l'équilibre naturel dans le but de se procurer toutes les ressources qui lui sont nécessaires, pour sa survie comme matières premières (eau, air, plantes, énergie, terre, animaux).

Les activités de l'homme dégradent l'environnement et constituent une menace pour la vie dès que le déséquilibre qu'elles engendrent dépasse la capacité de régénération, d'auto – régulation ou d'auto-épuration de la nature.

L'utilisation durable des ressources biologiques se fonde sur le principe que le prélèvement à pour objectif de satisfaire les besoins présents sans compromettre la satisfactions des besoins des générations futures. Ces systèmes concernent généralement :

4.1 - L'exploitation agricole

Elle se manifeste à travers certaines opérations culturelles dégradantes comme le système sur brûlis, le déboisement abusif, le nomadisme agricole, l'utilisation inconsidérée des engins souvent mal adaptés aux conditions du milieu, le déboisement des terres marginales à fortes pentes, la divagation des animaux.

4.2 - L'exploitation de la flore

L'exploitation revêt multiples formes. En effet, la forêt fournit combustibles, matériaux de construction, aliments, fourrages, médicaments, fibres et bois pour l'exportation et pour d'autres services très divers.

Les différentes formes de prélèvement ont pour impact la fragmentation de l'habitat naturel, la surexploitation de certaines espèces, les changements climatiques, la dégradation des sols, la perte de la diversité biologique etc.

La situation de l'approvisionnement en bois et charbon de bois de Conakry et de quelques grandes agglomérations de l'intérieur devient critique et aboutit à la destruction totale des ressources ligneuses dans une zone de plus en plus vaste autour des villes.

L'exportation et la commercialisation de bois d'œuvre prennent une ampleur considérable dans toutes les préfectures du pays.

4.3 - L'exploitation de la faune

La nécessité de se procurer d'une alimentation riche en protéines et se faire des revenus économiques amène la population à prélever constamment dans la réserve faunique naturelle terrestre et aquatique. A cet effet, la chasse (la battue, l'utilisation du feu pour traquer les animaux, l'affût et l'utilisation de pièges), la capture et le commerce des oiseaux, la pêche (utilisation de plantes ichtyotoxiques et d'engins inappropriés, l'assèchement des cours d'eaux) constituent les principales activités de prélèvement.

5 - LA PAUVRETÉ

La population rurale détruit les ressources naturelles et la nature uniquement pour survivre. La dégradation de celle-ci accroît la pauvreté, laquelle empire la dégradation.

La question de pauvreté est un problème complexe ayant pour origine des perturbations endogènes telles:

- le régime d'accès ouvert sans mécanisme de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs clairement reconnus;
- l'insécurité politique par la non-participation des groupes, des organisations et de certains individus à l'identification et à la mise en œuvre des choix d'intérêts.

6 - LE MANQUE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

Les alternatives économiques sont insuffisantes ou inexistantes. En conséquence la presque totalité de la population active est orientée vers l'exploitation des ressources naturelles notamment les ressources biologiques.

Les populations qui vivent dans le milieu rural, notamment dans les écosystèmes fragiles (cultures sur pentes, déboisement des têtes de sources, etc..), ne bénéficient pas des solutions économiques de remplacement.

D'une manière générale, la dégradation des écosystèmes et de leurs ressources naturelles est associée aux modes d'exploitation et les pressions reflètent directement les possibilités des exploitants.

7 - LE NON-RESPECT DES US ET COUTUMES

Différents aspects de la culture guinéenne intégraient adéquatement la bonne gestion des ressources naturelles y compris les écosystèmes. Nos populations sont dépositaires de nombreuses connaissances dont la pratique a été bloquée dans les années soixante. Ces connaissances ont conservé les écosystèmes, la faune et la flore tout en tirant partie des valeurs économiques dans le respect des équilibres écologiques.

La vie des populations guinéennes a longtemps reposé sur l'exploitation exclusive des ressources telles le sol, l'eau, la faune et la flore. Ces ressources étaient gérées collectivement selon les règles coutumières avec une autorité traditionnelle responsable. La gestion s'est longtemps exprimée par la répartition annuelle des terres de culture, la délimitation des zones de réserve, la protection de certaines espèces de végétaux et d'animaux, l'organisation des cueillettes, des pêches collectives, l'initiation des chasseurs et des guérisseurs traditionnels aux bonnes pratiques, la réglementation de la transhumance et du brûlis.

8 - L'ANALPHABÉTISME:

L'un des problèmes auquel se heurtent nos populations est l'analphabétisme de la grande majorité d'entre elle. Cet analphabétisme et l'illettrisme accentuent la pauvreté. La Guinée détenait en 1996, un taux d'analphabétisme de 69 % de la population. L'analphabétisme touche 81 % des femmes et 56 % des hommes, selon le rapport national sur le développement humain (RNDH 1997).

9 - L'EXPLOITATION DES MINES ET CARRIÈRES:

L'exploitation des mines et des carrières axée sur l'extraction, de la bauxite et des granites, l'exploitation artisanale et industrielle de l'or et du diamant et l'extraction des matériaux de construction (sable, gravier, bloc, argile) a des impacts négatifs sur la diversité biologique (faune et flore), sur la qualité et disponibilité de l'eau, sur le climat.

Le paysage guinéen est déjà marqué par des vastes saignées de mines à ciel ouvert. Les activités minières ont une importante incidence sur le couvert végétal, les sols et la faune. Elles entraînent non seulement une modification des paysages, mais elles provoquent de graves pollutions par les rejets dans l'atmosphère, dans les eaux et dans les sols.

L'industrie minière et l'exploitation minière artisanale causent de nombreux dommages à l'environnement et peuvent, faute de mesures préventives et curatives, mettre dangereusement en jeu le développement des zones environnementales et des sites d'exploitation et vider ces lieux de leur diversité faunistique et floristique.

X - LE COÛT DE L'INSUFFISANCE DES MESURES

Malgré les mesures de conservation in-situ et ex-situ, les plans, programmes et projets, les moyens législatifs, réglementaires, juridiques, institutionnels et financiers :

- près de 140 000 ha de forêt sont détruites annuellement à des fins agricoles.
- le nomadisme culturel pratiqué est aussi préjudiciable à la survie de la biomasse ligneuse.
- les feux de brousse dévorent annuellement de vastes étendues et certainement les 2/3 du pays.
- la superficie de la mangrove qui a été évaluée en 1965 à 350 000 ha ne couvre aujourd'hui que 250 000 ha soit un taux annuel de régression de 4,2%.
- sur les 190 espèces de mammifères trouvés en Guinée, 17 sont menacées d'extinction
- 16 espèces d'oiseaux sont en voie de disparition sur 526 répertoriées ;
- parmi les 3 000 espèces de plantes recensées dont 88 endémiques, 36 sont considérées comme menacées.
- Si des mesures urgentes ne sont pas entreprises la Guinée risque de tomber dans une catastrophe à conséquences incalculables dans moins de 20 ans.

XI - STRATÉGIE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET D'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES

11.1 - LA VISION DE LA STRATÉGIE

La stratégie présente une vision globale de 15 ans

"Une population à travers toutes ses composantes socio-économiques, suffisamment informée sur les valeurs de la Diversité Biologique et les risques encourus par celle-ci, responsable et engagée pour la conservation et l'utilisation durable de ses ressources dans l'intérêt national et sous-régional pour le bonheur des générations présentes et futures"

Pour appuyer cette vision, la stratégie présente également une série de principes directeurs qui servent de fondation à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques; La stratégie, pour orienter et canaliser les efforts futurs de la Guinée, fixe un cadre d'actions à tous les niveaux qui va améliorer notre capacité nationale d'assurer la productivité, la diversité et l'intégrité de nos systèmes naturels et ainsi, notre capacité de se développer de façon durable. Elle promeut la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de nos ressources biologiques.

La Stratégie fixe quatre principaux objectifs:

- Conservation de la diversité biologique: assortie de 5 sous-objectifs et 35 priorités
- Utilisation durable des ressources de la diversité biologique: assortie de 5 sous-objectifs et 28 priorités
- Mesures générales de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique: assortie de 11 sous-objectifs et 54 priorités
- Coopération internationale: assortie de 1 sous-objectif et 8 priorités

La stratégie reconnaît que la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques sont fondamentales pour nos collectivités locales.

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle toutes les tranches de la société adopteront la vision et ses principes et contribueront à la réalisation de ses objectifs.

Il s'agira :

- D'institutionnaliser les pratiques de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources au moyen des mesures législatives, réglementaires, administratives et fiscales ;
- D'adopter des mesures favorisant des systèmes de distribution équitable des revenus provenant de l'exploitation des ressources biologiques ;
- De sauvegarder la diversité biologique en protégeant les gènes, les espèces, les habitats et les écosystèmes ;
- De valoriser les ressources de la diversité biologique de façon durable en privilégiant des systèmes d'exploitation qui ne dilapident pas le capital nature.

Dans le respect des principes directeurs ci-après:

- Les stratégies, plans d'action ou programme de la diversité biologique devront être susceptibles de préserver et accroître le bien-être des populations ainsi que la productivité et la diversité des écosystèmes ;
- Ils devront être susceptibles de contribuer à l'atteinte du but global que représente le développement durable ;
- Les objectifs des plans devront être issus de l'ensemble de la Convention sur la diversité biologique ;
- Les processus de la planification de la diversité biologique devront être adaptatifs, cycliques, participatifs et intégrés aux mécanismes décisionnels du pays ;
- Les communications et négociations devront être les pierres angulaires du processus pour supporter la prise de décisions et l'action.

Ainsi, les axes stratégiques retenus sont:

- Renforcer le cadre institutionnel et légal ;
- Conserver les écosystèmes terrestres et leur diversité biologique ;
- Conserver les écosystèmes aquatiques ;
- Favoriser l'accès aux ressources de la Diversité Biologique et le partage équitable des bénéfices découlant de son exploitation ;
- Valoriser les écosystèmes et leur Diversité Biologique

C'est pourquoi la stratégie s'est concentrée sur l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique dans les politiques sectorielles correspondantes. Elle a défini des objectifs sectoriels qui devront être atteints par le biais de plans d'actions orientés vers:

- l'identification et la surveillance,
- la conservation in-situ,
- la conservation ex-situ,
- l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique,
- les mesures d'incitation,
- la recherche et la Formation,
- l'éducation et la sensibilisation du public,
- la réduction des effets nocifs,
- l'accès aux ressources génétiques,
- l'échange d'informations,
- la coopération scientifique et technique,
- la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques demandent la participation des collectivités locales, des administrations centrales, régionales et préfectorales, des ONG, des entreprises publiques et privées, des établissements d'enseignement, des Instituts de recherche et la coopération de la communauté internationale.

11. 2 - LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

OBJECTIF PRINCIPAL I – CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Sous- objectif 1.1 : Identifier les composantes de la diversité biologique

1. Renforcer les capacités institutionnelles pour l'identification des constituants de la diversité biologique,
2. Inventorier la diversité biologique, les biotopes et leurs liens,
3. Cartographier les biotopes,
4. Accroître la connaissance des espèces et des écosystèmes en danger.

Sous- objectif 1.2 : Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts

1. Identifier et évaluer les impacts des processus qui menacent la diversité biologique,
2. Définir et appliquer des mesures pour contrôler ces processus,
3. Contrôler les pollutions qui ont un impact sur la diversité biologique,
4. Réaliser une enquête de consommation de viande de brousse,
5. Définir et appliquer des mesures pour contrôler les pressions,
6. Contrôler l'introduction d'espèces exotiques qui peuvent menacer les écosystèmes,
7. Contrôler les risques associés à l'introduction et à la libération des organismes génétiquement modifiés (OGM),
8. Harmoniser les concepts, plans et stratégies relatifs en particulier à la gestion de l'eau, au transport, à l'exploitation minière et énergétique, en considérant les objectifs de la conservation de la diversité biologique.

Sous- objectif 1.3 : Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologique

1. Renforcer les périmètres déjà classés par une redélimitation, un aménagement et un plan de gestion,
2. Renforcer la participation populaire à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources,
3. Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales,
4. Créer des forêts classées dans les Préfectures qui en sont dépourvues,
5. Mettre en œuvre une politique d'aménagement de l'espace rural et de gestion des terroirs villageois dans les zones périphériques des aires protégées,
6. Réaliser un relevé de versets bibliques et Coraniques pour exploitation au profit de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources biologiques,
7. Réaliser des posters ou atlas des espèces de faune ou de flore sauvages menacées ou en danger,
8. Aménager des corridors pour assurer la dispersion et la migration des espèces menacées entre les aires fragmentées,
9. Restaurer les superficies et les éléments endommagés des écosystèmes, des habitats et des paysages dégradés,
10. Promouvoir la conservation de la diversité biologique hors des aires protégées,
11. Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique,
12. Promouvoir la mise en œuvre de programmes de conservation d'espèces ou de populations menacées et de réintroduction d'espèces disparues,
13. Promouvoir la conservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques agricoles,
14. Recenser et codifier les us et coutumes liées à la conservation de la diversité biologique.

Sous- objectif 1.4 : Renforcer la capacité nationale de conservation ex-situ

1. Développer des programmes pour la protection génétique ex-situ,
2. Créer et /ou renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge de la conservation ex-situ,
3. Réhabiliter les structures de conservation ex-situ existantes,

4. Identifier et combler les lacunes en matière de conservation ex-situ,
5. Développer des techniques de conservation à faible coût notamment pour les espèces à propagation végétative.

Sous- objectif 1.5 : Établir un système accessible pour le contrôle de l'évolution de la diversité biologique

1. Développer un programme de contrôle de la diversité biologique,
2. Développer des méthodes facilement compréhensibles pour le contrôle des changements dans les écosystèmes et d'écosystèmes,
3. Développer des indicateurs d'utilisation pratique pour le contrôle rapide de l'évolution de la diversité biologique et des écosystèmes,
4. Créer un cadre national d'échanges d'informations entre le Centre National d'Échange d'Informations et les points de contrôle.

OBJECTIF PRINCIPAL II - UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Sous- objectif 2.1: Assurer une exploitation écologiquement durable des ressources biologiques

1. Élaborer des critères nationaux pour la gestion des ressources biologiques et assurer leur application,
2. Promouvoir une approche écosystème dans les processus de planification nationale de la diversité biologique,
3. Étudier l'état des principaux écosystèmes en vue de leur conservation et de leur utilisation durable,
4. Assurer la restauration des écosystèmes dégradés et en voie de dégradation,
5. Intégrer les connaissances traditionnelles aux stratégies de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources,
6. Créer des unités de transformation des fruits et légumes,
7. Améliorer les systèmes de carbonisation,
8. Promotion des énergies alternatives.

Sous- objectif 2.2: Remplacer progressivement les pratiques agro-pastorales et de pêches inappropriées par des pratiques écologiquement durables

1. Promouvoir des pratiques agricoles traditionnelles durables, incluant les cultivars ;
2. Promouvoir l'utilisation du biogaz comme une source d'énergie secondaire renouvelable ;
3. Promouvoir l'usage coutumier et les pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de conservation et d'utilisation durable ;
4. Faire des études comparées des effets des feux précoces et tardifs sur les sols et sur la diversité biologique ;
5. Élaborer un texte de loi réglementant l'exploitation des plantes médicinales;
6. Arrêter ou prévenir la dégradation des terres peu ou pas dégradées ;
7. Accroître ou restaurer la productivité des terres ;
8. Déterminer sur la base du principe de précaution, le seuil critique des processus et activités qui menacent la diversité biologique;
9. Renforcer la surveillance de l'exploitation des éléments constitutifs de la diversité biologique;
10. Promouvoir et encourager la culture et l'élevage des principales espèces de la diversité biologique.

Sous- objectif 2.3: Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse et de pêche

1. Renforcer les mesures réglementaires existantes en vue de prévenir une chasse et une pêche anarchiques et excessives,
2. Prévenir le braconnage et la chasse illicite par des activités de remplacement ou mesures alternatives,
3. Créer de ranches de gibiers,
4. Inventorier les ressources de faune et de flore sauvages en vue de l'établissement des quotas d'exploitation.

Sous- objectif 2.4: Promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement

1. Inventorier les paysages exceptionnels, les éléments naturels marquants et le savoir traditionnel pour valorisation à des fins touristiques ;
2. Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des plans touristiques nationaux et locaux, conjointement avec toutes les autorités impliquées dans la gestion des ressources et du tourisme en partenariat avec le secteur privé et les grandes agences internationales de tourisme ;
3. Développer un tourisme national respectueux de l'environnement ;
4. Créer des villages artisanaux pour des fins touristiques.

Sous- objectif 2.5: Promouvoir l'accès aux biotechnologies et /ou aux bénéfices qui en résultent et garantir la sécurité des biotechnologies

1. Développer des règles administratives et juridiques appropriées pour la production, l'importation et l'utilisation des organismes vivants génétiquement modifiés et produits dérivés ;
2. Élaborer des procédures détaillées et des instruments pour l'évaluation et la gestion des risques liés à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés ;
3. Développer la recherche pour identifier les menaces, combattre les effets négatifs que pourraient avoir les organismes génétiquement modifiés sur la diversité biologique.

OBJECTIF PRINCIPAL III : – MESURES GENERALES DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Sous- objectif 3.1: Renforcer les politiques existantes pour assurer la compatibilité entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources biologiques

1. Examiner les questions de politique générale ayant une dimension mondiale en matière de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources ;
2. Elaborer et/ou réviser les stratégies, plans et politiques existants pour une mise en œuvre effective de la Convention en matière d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices issus de leur exploitation ;
3. Renforcer l'appui à la mise en œuvre des politiques de conservation de la diversité biologique et de promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques.

Sous- objectif 3.2: Développer des outils législatifs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de la Convention

1. Appuyer l'élaboration d'une nouvelle législation et des réglementations pour promouvoir l'accomplissement des obligations de la Convention,
2. Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants.

Sous- objectif 3.3: Encourager la concertation entre tous les acteurs pour empêcher la duplication des activités et assurer une conservation effective de la diversité biologique et une utilisation durable de ses ressources

1. Assurer une participation active du secteur privé, des ONG dans les processus de planification locale, préfectorale, nationale ou régionale ;
2. Promouvoir des consultations des partenaires pour l'utilisation durable ;
3. Établir un mécanisme de compensation pour les restrictions sur l'utilisation des ressources biologiques ;
4. Créer un cadre de concertation de tous les groupes et structures intéressés et impliqués dans la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques.

Sous- objectif 3.4: Développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation de ses éléments

1. Établir une politique nationale concernant l'incitation pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses constituants ;
2. Faire une évaluation rapide des ressources biologiques et estimer leur contribution à l'économie nationale ;
3. Intégrer les valeurs économiques des ressources biologiques et des services des écosystèmes dans les processus de planification ;
4. Mettre en place des structures pour l'incitation à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources en incluant l'évaluation de leurs effets ;
5. Développer des mécanismes additionnels et novateurs pour le financement de la conservation et promouvoir la décentralisation et la participation des ONG comme approches d'incitation ;
6. Évaluer les effets des mesures d'incitation en cours pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Sous- objectif 3.5 : Accorder une considération importante à la diversité biologique dans la planification de l'utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques

1. Faire de la diversité biologique un élément fondamental dans tous les processus de planification de l'utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques ;
2. Introduire des réglementations environnementales dans le processus de planification des paysages en considérant la stabilité écologique, la capacité et la vulnérabilité des écosystèmes ;
3. Considérer les exigences écologiques dans les processus de planification des paysages ;
4. Tenir compte des principaux biotopes et les espèces rares dans la planification de l'exploitation des ressources.

Sous- objectif 3.6: Encourager une recherche qui vise la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

1. Élaborer un programme cohérent de recherches à court, moyen et long termes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
2. Élaborer des mesures réglementaires pour les expérimentations sur les constituants de la diversité biologique ;
3. Renforcer la recherche sur l'évaluation des risques concernant les organismes génétiquement modifiés ;
4. Appuyer la participation des structures nationales de recherche aux programmes internationaux de recherche en diversité biologique ;
5. Améliorer les méthodes de recherche existantes sur la diversité biologique.

Sous- objectif 3.7: Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

1. Renforcer la capacité des institutions impliquées dans la recherche, le contrôle et la gestion de la diversité biologique ;
2. Promouvoir la coopération entre les institutions nationales pour assurer une utilisation plus efficace des capacités existantes ;
3. Adopter des mesures réglementaires et administratives appropriées en vue d'assurer une participation active et équitable des ONG et du secteur privé à la recherche et au contrôle des modifications de la diversité biologique ;
4. Renforcer la capacité des ONG et autres structures évoluant dans les domaines de la diversité biologique ;
5. Promouvoir la formation et l'éducation d'experts pour les différents inventaires ;
6. Créer et/ou renforcer les capacités des institutions de recherche pour la description, la classification et le stockage scientifiques des spécimens ;
7. Créer des habiletés pour une diffusion efficace des données et des informations.

Sous- objectif 3.8: Promouvoir toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes

1. Appuyer la coordination des programmes de formation des différentes unités,
2. Développer un programme de communication et d'information efficace entre les institutions d'éducation et les acteurs impliqués dans l'éducation en biodiversité,
3. Promouvoir l'accès du secteur privé à l'information, à la formation pour sa participation effective aux activités relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique,
4. Promouvoir l'utilisation de nouvelles techniques et technologies dans l'éducation,
5. Promouvoir les aspects éthiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans l'éducation.

Sous- objectif 3.9: Accorder plus d'importance à la diversité biologique dans les procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement

1. Promouvoir l'éducation formelle pour assurer une meilleure connaissance, une meilleure compréhension et une meilleure acceptation de la nécessité de la conservation et du respect de toutes les formes de vie;
2. Promouvoir l'éducation du public pour accroître son information, son implication et sa participation active dans la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments ;
3. Faire de l'étude d'impact un préalable à l'implantation des projets de développement susceptibles d'influencer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;
4. Assurer une implication active du public dans les procédures d'étude d'impacts sur l'environnement.

Sous- objectif 3.10: Créer un Organisme National de coordination de la mise en œuvre des Conventions intéressant la diversité biologique et d'échange d'informations sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

1. Mettre en place un mécanisme national de coordination et d'échange d'informations sur les connaissances d'ordres scientifique, technique, socio-économique et culturel en matière de diversité biologique ;
2. Adopter un cadre juridique pour faciliter l'accès aux ressources et la circulation de l'information ;
3. Créer et/ou renforcer les bases de données sur la diversité biologique ;
4. Promouvoir l'application de nouvelles technologies dans la gestion des données.

Sous- objectif 3.11: Mettre en place un mécanisme de support financier pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

1. Promouvoir l'accroissement des investissements pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;
2. Appuyer les initiatives privées pour la restauration des écosystèmes dégradés et la protection de la diversité biologique ;
3. Promouvoir la création d'un fonds spécial pour le renforcement de la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources.

OBJECTIF PRINCIPAL IV - COOPERATION INTERNATIONALE

Sous- objectif 4.1 : Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation.

1. Promouvoir la participation de la Guinée à la coopération technique et scientifique avec les Parties à la Convention,
2. Participer activement dans toutes les initiatives concernant la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources,
3. Renforcer la coopération dans le cadre de la conservation in-situ avec les pays voisins en désignant des aires protégées additionnelles bilatérales et multilatérales,

4. Renforcer la coopération dans le cadre de la recherche pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources,
5. Encourager l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique,
6. Renforcer les liens entre les structures de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et d'autres Conventions appropriées,
7. Établir des politiques appropriées pour promouvoir l'accès et le transfert de technologies,
8. Faciliter l'échange de l'informations par le renforcement du Centre d'échange.

11.3 - LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DE SES PLANS D'ACTION

La coordination de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action sera assurée par un organisme qui sera créé à cet effet et dénommé : Bureau National de coordination de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action sur la diversité biologique (BNCMO/SPA - DB).

Cet Organisme aura pour mission :

- de veiller à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Guinée ;
- de fournir aux spécialistes des informations utiles en diversité biologique ;
- de sensibiliser le grand public à travers les publications et expositions de collections, de spécimens, films documentaires et autres ;
- de créer et entretenir une base de données pour la conservation et la gestion des ressources naturelles ainsi que sur la biotechnologie ;
- de publier les travaux de recherche et de vulgarisation sur la diversité biologique ;
- d'être au service des décideurs, industriels, scientifiques, organisations environnementales,
- d'agir à titre d'intermédiaire entre les utilisateurs et les fournisseurs de l'information sur la diversité biologique ;
- de promouvoir la collaboration avec les organisations et institutions similaires ou intervenant dans le domaine de la biodiversité ;
- de faire office de point focal du réseau constitué par toutes les agences nationales publiques et privées impliquées à la conservation ou dans la mise en valeur de la diversité biologique ;
- de susciter la prise de mesures pour un développement durable qui signifiera considération de la vie comme un tout pour un monde meilleur (Point 8 de la déclaration des ONG à Rio)

Cet organisme sera rattaché à la Direction Nationale de l'Environnement qui a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement.

11.4 - LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Objectifs d'une stratégie de financement

La Guinée vient d'amorcer l'étape finale du processus d'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action de la diversité biologique. Les documents produits à l'issue de ce processus hautement participatif ne pourront être d'aucune utilité si leur contenu n'est pas répercuté concrètement sur le terrain en termes de projets financés sur une base durable.

De plus en plus, la plupart des bailleurs de fonds traditionnels émettent des réserves quant à leurs capacités respectives à pouvoir supporter individuellement le poids de financement des projets dans les pays en développement. Plusieurs raisons motivent cette attitude, notamment la pression des contribuables du Nord à qui leurs gouvernements respectifs imposent une certaine rationalisation interne des dépenses, lutte contre le déficit oblige, ainsi que le questionnement relatif à la «rentabilité» des financements opérés dans les pays en développement. Enfin, il semble tout à fait légitime que les souscripteurs puissent à un certain moment se poser la question de la durabilité des projets au regard de leurs interventions financières.

À l'heure de la mondialisation et de l'émergence de la nouvelle économie avec le cortège d'outils nouveaux et de nouvelles façons de faire, il est impératif qu'une démarche de financement de la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un plan d'action de diversité biologique puisse opérer une certaine adaptation en optimisant l'arsenal de conjonctures, d'outils et même la prédisposition actuelle de certains acteurs-clés tant sur le plan national qu'international.

L'élaboration d'une stratégie de financement se justifie à travers un besoin grandissant d'internalisation des mécanismes de financement. Cette stratégie de financement est la seule garante de la rentabilité des financements. De plus, une stratégie claire et cohérente de financement constitue un instrument puissant de mobilisation de fonds en provenance de diverses sources assurant ainsi la logique d'additionnalité. La stratégie de financement ayant comme toile de fond le contexte local, national et international actuel ratissera large et permettra d'aller chercher également des acteurs importants qui jusqu'à tout récemment étaient ignorés surtout des projets d'environnement. Il s'agit du secteur privé. La présente partie propose une démarche à travers laquelle, la Guinée entend mobiliser l'ensemble des acteurs souscripteurs en vue d'établir un mécanisme de financement durable des activités proposées dans le plan d'action national de la diversité biologique. On entend ici par souscription, toutes les formes de contribution qu'elles soient en nature ou en espèces. Font également partie des contributions, les paiements de salaire des employés affectés dans les projets.

Souscripteurs - cibles :

Au niveau national

- l'Etat guinéen ;
- la Coopération bi et multilatérale ;
- le secteur privé national (domaines minier, agricole, agro-alimentaire, forestier, pêche, génie civil, chemin de fer, pétrolier, brasserie, tabac etc.) comprenant :
 - les corporations ;
 - les entrepreneurs.
- les sociétés para-étatiques et loterie nationale ;
- les mécènes nationaux (commerçants ou profession libérale) ;
- les mutuelles, associations caritatives nationales

Au niveau international

- les Agences d'aide traditionnelles ;
- les parcs zoologiques et botaniques ;
- Certains centres de recherche étrangers ayant comme thèmes de recherche prioritaires certaines espèces spécifiques de la diversité biologique de la Guinée ;
- les compagnies aériennes opérant en Guinée (Air France, etc.) ;
- les compagnies de fret et de transport maritime ;
- les grandes revues traitant des questions d'environnement (National Geographic, Revue GEO, etc.) ;
- les Fondations et les mécènes ;
- les grandes corporations multinationales (IBM, Microsoft, Compagnies pharmaceutiques, etc.)

Étapes du processus :

- Préparer un document succinct de présentation de la stratégie et du plan d'action de la diversité biologique de la Guinée (dépliant en couleur à l'intention des souscripteurs potentiels) et si possible un site Web avec plus de détails. Le dépliant et le site, non seulement, présenteront la stratégie et le plan d'action mais devraient démontrer comment les souscripteurs potentiels auront avantage à s'engager dans ce partenariat ;
- Procéder dans un premier temps à l'identification des souscripteurs potentiels à l'intérieur des catégories mentionnées ci-haut (ratisser le plus largement possible) ;

- Procéder à un sondage- promotion auprès des souscripteurs potentiels sélectionnés. Ce premier sondage devrait permettre à la Coordination de l'UNBio de connaître le profil, les intérêts et le degré d'engagement social effectif ou potentiel de chacun des souscripteurs. Le sondage permettra aussi d'apprécier jusqu'où les souscripteurs potentiels sont prêts à aller dans le financement ou le support en nature des activités proposées. Enfin, il donnera l'occasion aux souscripteurs potentiels de préciser comment leur contribution financière ou en nature pourra être rentabilisée sur le plan promotionnel. Ce sondage devrait aussi permettre d'identifier conjointement (UNBio et souscripteurs) les mécanismes par lesquels les souscripteurs pourront optimiser les services du futur BNCMO/SPA-DB. Cela suppose que le mandat, le statut, le mode de fonctionnement y compris les types de financement des activités du BNCMO/SPA-DB devront donc faire l'objet de discussions préalables avec les souscripteurs potentiels des projets;
- Table - ronde des souscripteurs. C'est à la suite de l'intérêt exprimé par les souscripteurs potentiels que s'opérera la sélection des structures ou individus qui seront invités à la table-ronde. Il est important de préciser qu'il existe par endroits, dans certains pays du nord notamment au Canada des mécanismes qui permettent à des firmes de génie ou autres d'accéder rapidement à des financements du bilatéral pouvant être utilisés en pareil cas. Il est donc fortement suggéré d'identifier et d'inviter certaines de ces firmes opérant ou intéressées à la Guinée même si elles ne sont pas catégorisées comme des souscripteurs directs.

Préparation de la table-ronde en collaboration avec une expertise internationale:

- Production du dépliant ;
- Production d'un site Web promotionnel ;
- Finalisation de la liste des souscripteurs potentiels ;
- Confection et envoi d'un questionnaire de sondage auprès des souscripteurs potentiels (par courrier postal et ou par Internet). Il faudra préalablement contacter individuellement les souscripteurs potentiels afin de les sensibiliser pour qu'ils puissent répondre aux questions du sondage, émettre leurs opinions et manifester leurs attentes;
- Identification des participants à la table-ronde ;
- Invitation ;
- Réalisation de la table-ronde.

BIBLIOGRAPHIE

1. Abayomi Sofowora (1996). - Plantes médicinales et médecine traditionnelle d'Afrique. Ed. Karhala. 378 p.
2. Altenburg W., Kamp J. V. D., 1991. The ornithological importance of coastal wetlands in Guinea. Rapport 91.02/ICBP study report nr. 47/WIWO report nr. 35, Veenwoudden / Cambridge / Zeist.
3. Altenburg W., Kamp J. V. D., 1989 - Étude ornithologique préliminaire de la zone côtière du Nord Ouest de la Guinée WIWO - Report 23, Zeist and ICBP - Report 30 - Cambridge, 61p
4. Bah M., 1993 : Gestion des écosystèmes fragiles. Réseau d'aires protégées - Plan d'actions environnementales. Conakry.
5. Bah M., et N.F. Loua 1999, Promotion de l'exploitation durable des plantes médicinales en Guinée. Atelier national sur les plantes médicinales et les communautés locales, ENATEF, Mamou, 23 p.
6. Bankoungou E.G. (1997) - Monographie du karité.
7. Baran E. 1995.- Dynamique spatio-temporelle des peuplements de poissons estuariens en Guinée. Relation avec le milieu abiotique. Thèse et documents microfichés. 236 p
8. Barry M.S., M. Dioubaté, A.K. Baldé, M.S. Diallo et A. Diakité, 1999 " Identification, Hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre, marine et côtière et des causes principales des pressions en Haute Guinée" Ministère Mines, Géologie et Environnement, DNE/projet Gui/97/G32/A/1G/99 Stratégie Plan D'action Diversité Biologique/ mai 1999, 66p.
9. Blasco F. 1991. Les mangroves "in" *La Recherche*, journal N°231 première revue européenne d'information scientifique et technique, pp. 445-452.
10. BNUS / PNUD, mai 1993, Le renforcement des capacités pour la gestion des ressources Naturelles, 20 pages.
11. Bondar A., G. Zouev et 1984. Les ressources de poissons de la Zone Economique Exclusive Guinéenne et les perspectives de leur exploitation. M. P. E., Conakry – Guinée, 106p.
12. Breuil C., D. Greboval, J.P. Marquet (1996). Schéma directeur Pêche continentale et Pisciculture, Analyse et Propositions pour le sous-secteur Pêche Continentale FAO Rapport tech N°2 TCP/GUI/4556, Italie, Rome 61 pages.
13. Brown M. et B. Wyckoff-Baird, 1992. Programme d'appui à la biodiversité: Projets Intégrés de Conservation de la Nature et le Développement. World Resources Institute, USAID.
14. Cacaud P. 1997. Schéma Directeur Pêche et Pisciculture en Guinée / Aspects Institutionnels et Juridiques, 61 pages.
15. Camara S. et al., 1999. Sur les possibilités d'élevage des huîtres sur fond dans la préfecture de Boffa. Bulletin du Centre de Rogbanè N° 14. Décembre 1999, pp 72-78.
16. Camara S., Bangoura K., Magassouba, M., 1998. Causes potentielles de la pollution des eaux côtières Guinéennes et stratégies de lutte pour l'assainissement du littoral, Bulletin du CERESCOR N° 12 ; pp. 151 - 157.
17. Camara S., Loua F.N, B. Lamou 1998. Projet Plantes Médicinales et Communautés Locales /Guinée : rapport pré-enquête, 32p.
18. Camille P, 1991, Plan d'action biodiversité de la République de Guinée, 122 p.
19. Chavance P., Diallo, A. et autres, 1997 - Atlas des pêches maritimes en Guinée. ORSTOM- CNSHB, 25p.
20. Chavance, P., Diallo, A., 1997 - Schéma Directeur et Pisciculture Ressources et Exploitations Halieutiques (document1), FAO 37 p.
21. CNSHB, 1993. Rapport technique situation du secteur des pêches maritimes et recommandations au Ministère de l'Agriculture de la pêche et des ressources animales. Doc. hors séries, Novembre, 24 p.

22. CNSHB, 1994. Rapport technique-Situation du secteur des pêches maritimes et les recommandations au ministère des pêches et de l'Aquaculture. Doc hors série Conakry, 15p
23. CNSHB, 1997 - Rapport Scientifique et Technique de Conjoncture-Diagnostic sur les Ressources et les Exploitations, Conakry, 12 p.
24. CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre X, Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres, 4p.
25. CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XI, Lutte contre le déboisement, 11 p.
26. CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XIV, Promotion d'un développement agricole et rural durable, 19 p.
27. CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XL, L'information pour la prise de décision, 4 p.
28. CNUED, 1993, Agenda 21, Chapitre XVIII, Protection des ressources en eau douce et de leur qualité, application d'approches intégrées de la mise en valeur de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau, 24 p.
29. Conseil de l'Europe, 1992, Séminaire des gestionnaires des zones diplômées, rencontres environnementales, 41 p.
30. Convention de Ramsar 1999. Priorités en matière d'inventaire des zones humides. "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) Ramsar COP7 DOC. 15.21. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999.
31. Convention Ramsar, 1999 Programme d'information- 1999 - 2002. "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971). Ramsar COP7 DOC. 15.9. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999
32. Convention Ramsar, 1999 Questions relatives à la définition des sites Ramsar et à la compensation pour la perte de biotopes dans les zones humides "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971). Ramsar COP7 DOC. 15.26. Rev1. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999.
33. Convention Ramsar, 1999 Sites de la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale: description officielle, état de conservation et plans de gestion, y compris situation de sites particuliers sur le territoire de certaines Parties contractantes "L'homme et les zones humides: un lien vital", 7^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) Ramsar COP7 DOC. 15.12.Rev.1. San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999.
34. Diallo H. et S. Sagna, juin 1999 : Analyse des cadres législatifs, politiques, institutionnels et des ressources humaines afférentes aux objectifs de la convention sur la diversité biologique, 71 pages.
35. Direction Nationale de l'Élevage, 1995. Recensement National du cheptel; Conakry
36. DNEF, 1988, Politique forestière et plan d'action, Plan d'action de 6 ans, 50 p.
37. DNEF, 1988, Politique forestière et plan d'action, Principes et stratégie, Plan d'action forestier tropical, 54 p.
38. DNFC, 1990 - Étude et élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la mangrove guinéenne (SDAM), Conakry, 92 p.
39. DNFC, 1994- Résumé du plan d'aménagement forestier des mangroves de la baie de Sangaréya. Doc. n° 5/94, 24p.
40. Domain F., Doumbouya, A., Chauveau J.P, 1993 - La composante ressource "in" *Acquis et perspectives interdisciplinaires et halieutique marine* - CNSHB - Conakry - pp.2 -14.
41. Études Mondiale de la Biodiversité Résumé à l'intention des décideurs
42. Évaluation de la Diversité Biologique de la Guinée : Vision, Buts et Objectifs de la
43. Fairbridge, R.,1980 -The estuary: its definition and geodynamic cycle, pp. 1-35 "in" *Clausson and Cato* (Eds): chemistry and biochemistry of estuaries, N.Y.
44. FAO, B.M., BIRD, WRI, 1985, Le plan d'action Forestier Tropical. Washington D.C, 6 ème Partie atteindre les gens : le rôle des institutions, pp. 25 – 32.

45. FAO, UNSO, UNESCO, 1996, Développement durable des écosystèmes de montagne en Afrique. Actes de la consultation gouvernementale sur la mise en valeur durable des zones de montagne 3 – 7 mai 1996, Addis Abeba, 45 p.
46. Fontana, A., B. Lootvoet, 1994. Études diagnostique du secteur des pêches maritimes guinéenne. Doc. ORSTOM, Guinée, Conakry, 20 p.
47. Fontana, A., 1998 - Les pêches maritimes guinéennes- Réalité et enjeu. ORSTOM, 16p.
48. Fontana, A., Morize E. et autres, 1995 - Rapport de fin d'étude - Prospection et surveillance des pêches de la ZEE guinéenne (volet scientifique du projet (CNSHB- ORSTOM), 137 p.
49. Fortin, D., M. Lô., G. Maynard (1997). - Plantes médicinales du Sahel. Ed. Enda Tiers Monde , Dakar, 280 p.
50. Kaba, B., G.V. Zouev et A. R. Boltatchev 1988. Necton: composition, distribution, évaluation (estimation des ressources en poissons industrielles). Océan Atlantique tropical, région guinéenne. Kièv Naoukova Dumka, pp.301-324.
51. Keita, A. et al., 1995 - Plancton et bioproduktivité de la zone côtière guinéenne. Atelier régional sur la Gestion intégrée du littoral (ICAM) UNESCO-COI - N° 121, pp.4-5.
52. Keita, A., et al. 1999. Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources de la diversité biologique marine et côtière et causes principales des pressions. Projet :GUI/97/G32/A/1G/99 ; 52p.
53. Keita, A., 1996 - État des ressources aquatiques vivantes de la Guinée - Atelier sous régional sur les ressources marines vivantes du Golfe de Guinée. COI / UNESCO Cotonou - Bénin N° 125, résumé p.4.
54. Keita, A., 1999- Analyse et synthèse des informations recueillies, ébauche de la vision, des objectifs, des buts et de la stratégie en matière d'écosystèmes marins et côtiers. Projet : GUI/97/G32/A/1G/99 ; 55P.
55. Malgras D. (1992).- Arbres et arbustes guérisseurs des savanes maliennes. Ed. ACCT- Karthala; 478 p.
56. Matthes, H. (1993. Rapport préliminaire de la mission d'évaluation de la pêche continentale et de l'aquaculture en République de Guinée (FAO/SEP), 101 pages.
57. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 1997 Stratégies et plans d'actions de développement de l'élevage à moyen et long termes (résumé), 27 pages, avril 1997.
58. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 1988 ; Politique Forestière et plan d'action, 88 pages.
59. Ministère des Mines et de la Géologie /PNUD 1996 Monographie Nationale sur la Diversité Biologique Guinéenne, 224 pages, Chapitres XII, XIII, pp. 88 - 124 juillet 1996.
60. Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement, 1987 – Ordonnance N° 045/PRG/87 portant code de l'Environnement de la République de Guinée, 51p.
61. MMGE/PNUD/FEM, 1999. Évaluation de la Diversité Biologique de la Guinée; Vision, Buts et Objectifs de la Stratégie Nationale pour sa conservation et son utilisation durable. Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, DNE, septembre 1999, 212p.
62. MPC (1996) Recensement général de la population et de l'habitat, Direction Nationale de la Statistique – Bureau National du recensement. RGPA 96/doc. 11.
63. Musée Canadien de la Nature, 1995. La Stratégie canadienne de la Biodiversité 80 pages.
64. Nirmal, J.S., Rolph, P. and Kerstin, H., 1997, Seychelles national Biodiversity Strategy and Action Plan, Draft Document for review, 188 p.
65. Office fédéral de l'environnement, des Forêts et du paysage, 1998, Rapport national de la Suisse pour la Convention sur la diversité biologique, 64p.
66. Pandare, D. & Al., Dakar 1992. "Observations ichtyologiques au Sénégal et en Guinée Conakry ; Rapport final de L'E. P.E . E .C : Études des estuaires du Sénégal : Sénégal , Saloum, Casamance , Univ. C. A Diop, pp.35-51.

67. Pandaré, D., Tamoïkine, M. Y., 1993. Observations préliminaires des peuplements ichtyologiques des zones d'estuaires et de mangrove de l'Afrique de l'Ouest : cas de la Guinée et du Sénégal . Série documentaire Comaraf, n°10 UNESCO, 43 p.
68. PNUE, décembre 1995, Directives techniques internationales concernant la prévention des risques Biotechnologiques, 33 pages.
69. PNUE, 1978, Droit de l'environnement. Lignes directrices et principes. Ressources naturelles partagées, 6p.
70. PNUE, 1994, Questions relatives à la convention de la diversité biologique et présentant un intérêt pour l'Afrique, Réunion ministérielle régionale sur la convention sur la diversité biologique, 75 p.
71. PNUE, 1995 Étude mondiale de la biodiversité- Résumé à l'intention des décideurs. Cambridge, 53p.
72. PNUE, 1996, Convention sur la Diversité Biologique-Texte et annexes- Montréal, 34p.
73. PNUE/CBD, 1996, Convention sur la Diversité Biologique, textes et annexes, 34 pages.
74. REDDA NESDA, 1994, Compte rendu de l'atelier sur les indicateurs de développement durable en Afrique, Banjul, Gambie, 16 – 18 1994, 174 p.
75. Rej Dali M. et A. Birouk (1996). – Diversité biologique et valorisation des plantes médicinales. Ed. Actes; 240p.
76. RPTES, 1999 Le secteur énergétique traditionnel : analyse, stratégie et programme d'action .
77. Rue O. 1995, La mémoire des mangroves .Revue des interventions publiques en milieu de mangrove, 50 ans. Délégation de la Commission Européenne, .doc multigrade ,198p .
78. Rue, O. 1998. l'Aménagement du littoral de Guinée, mémoire des mangroves; Harmattan, France.
79. Samoura, A.B., S.T. Diallo, F.L. Keita, S. Sidibé, L. Cissé, et P. Koivogui (1999) " Analyse de la Biodiversité des écosystèmes des eaux continentales" Ministère Mines, Géologie et Environnement, DNE/projet Gui/97/G32/A/1G/99 Stratégie Plan D'action Diversité Biologique/ mai 1999, 59p.
80. Secrétariat d'Etat à la Pêche et à l'Elevage, 1985 - Code de la pêche maritime et textes d'application. Conakry- Guinée ,60 p.
81. Shah, N.J., R. Payer and K. Henri : 1997. Seychelles National biodiversity Strategy and Action Plan. Draft Document for Review. UNEP/GEF, 188 p.
82. Sidibé, M. et al. (1989). – Contribution au raccourcissement du cycle de production du karité et à l'amélioration du matériel végétal.
83. Sidibé, M. (1989). Contribution à la valorisation de certaines essences agroforestières de la région Soudano - Sahélienne. Cas du karité. –"in" acte // Symposium International de Yamoussokro sur le rôle de la biologie dans la résolution de la crise alimentaire en Afrique. Yamoussokro/ Côte d'Ivoire ; Juillet 1989. pp 677-684.
84. Tamoikine M. Y., 1993 - Ichthyoplanktonic research in Western African Coastal zone; communication at IOCEA, International symposium. Dakar, 22p.
85. Traoré, F. I., 1993 -Résultats et analyses de filières : bois de feu , riz, pêche et fumage de poisson sel. Doc.n° 7/93 du Projet Pilote de Gestion des Mangroves de la Baie de Sangaréya, 26p.
86. UNDP-GEF 1999 . Biodiversity Portfolio. June 1999.
87. UNDP-GEF Project, 1999. African NGO-Government partnerships for sustainable biodiversity action. Regional Biodiversity Project for Africa UNDP United Nation Plaza New York.
88. USAID, 1995. Ecologie/écosystème et gestion des écosystèmes: Biodiversité en Guinée. Communication faite au séminaire sur l'étude d'impact sur l'environnement et la surveillance de l'environnement, tenu à Labé du 17 au 21 juillet 1995. 5pp. VI Pages 167 à 180, chapitre VIII pp. 195 - 196.
89. Von Maydell, H.J. (1983)- Arbres et arbustes du Sahel, leurs caractéristiques et leurs utilisations.
90. WRI, PNUD, PNUE, 1997 - Ressources mondiales - 1996 - 1997, Ottawa, 397 p.
91. WRI, PNUE, UICN, 1995 –Planification nationale de la biodiversité. Baltimore 169P.

92. WWF, 1994, Rapport annuel, 32 p.
93. Yansané, A., 1998. Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove de Guinée (SDAM) et sa mise en œuvre. Bulletin du centre de Rogbanè n°2, pp. 210-223.

ANNEXE 1

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET D'UTILISATION DURABLE DE SES RESSOURCES

DOMAINE	PRIORITES	Articles de la convention	ACTIONS	ORGANISME RESPONSABLE	PROJETS	BUDGETS	ORDRE DE PRIORITE
ECOSYSTEMES TERRESTRES	Identification des composantes de la diversité biologique	6 , 7	Inventaire des écosystèmes agricoles	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 1	850.000 \$ US	I
	Création d'un réseau d'aires protégées	8	Création de forêts classées dans les Préfectures de Boké, Boffa, Kérouané, Mandiana, Fria et Siguiri	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 2	960 000 \$US	I
	Identification des composantes de la diversité biologique	6, 7 et 8	Inventaire national de la faune sauvage	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 3	965 000 \$US	I
	Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts	6, 8, 9 et 10	Enquête sur la consommation de viande de brousse et établissement des bases de définition des quotas annuels d'exploitation des ressources de faune sauvage.	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 4	1.190 000 \$ US	I
	Renforcer la conservation in situ de la diversité biologique	7 et 8	Inventaire des sites à protéger en vue de leur classement dans le domaine de l'Etat ou des communautés rurales	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 5	3.000 .000 \$ US	I
		6, 8, 13	Production et diffusion d'un recueil de relevés de versets coraniques et bibliques ayant trait à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	Secrétariat Général de la Ligue Islamique et Archevêché de Conakry	Projet N° 6	34.000 \$ US	II

		8 et 13	Réalisation de film, de cartes postales, de posters de timbres postaux et d'un atlas des espèces de faune et de flore sauvages menacées ou en danger	Ministère chargé de la Communication	Projet N° 7	325.000 \$US	I
		8	Recensement et codification des us et coutumes liées à l'utilisation de la diversité biologique	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 8	100.000 \$ US	I
	Renforcer la capacité nationale de conservation ex-situ	9	Renforcer les capacités institutionnelles en charge de la conservation ex-situ	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 9	3.500.000 \$ US	I
	Assurer une foresterie écologiquement durable	6, 8 et 10	Amélioration de la gestion écologiquement viable des forêts	Ministère chargé des Forêts	Projet N° 10	1 280.000 \$ US	II
ÉCOSYSTEMES TERRESTRES		6, 8 et 10	Préservation des écosystèmes de montagnes	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 11	1550.000 \$ US	I
		6, 8 et 10	Réactualisation des limites des forêts classées	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 12	5.000.000 \$ US	I
		6, 8 et 10	Création et/ou renforcement des capacités de planification, d'évaluation et d'observation des programmes, projets et activités connexes sur les forêts	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 13	2 060 000 \$ US	II
		6, 8 et 10	Restauration des milieux dégradés	Ministère chargé de l'Agriculture et des Forêts	Projet N° 14	3.300.000 \$ US	I
	Remplacer progressivement les pratiques agricoles et pastorales inappropriées par des pratiques écologiquement durables	6,8,10 et 14	Gestion des feux de brousse et amélioration de la qualité de l'environnement en Haute Guinée	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 15	375.000 \$ US	I

		6, 8, 10 et 14	Élaboration et diffusion d'un guide de récolte des plantes médicinales	Ministère de la Santé Publique	Projet N° 16	235.000 \$ US	I
	Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse	6, 8 et 10	Création d'un ranch d'Aulacodes dans les Préfectures de Kankan et Kérouané en Haute Guinée.	Ministère chargé de l'Elevage	Projet N° 17	285.000 \$ US	I
	Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse	6, 8 et 10	Création d'un ranch pilote d'ongulés de la famille des Bovidae (<i>Céphalophe sp.</i> , <i>Guib harnaché</i> , <i>Bubale</i> etc) dans la Préfecture de Faranah.	Ministère chargé de l'Elevage	Projet N° 18	285.000 \$ US	I
		6, 8 et 10	Promotion de l'élevage de pintades dans les Préfectures de Gaoual et Koundara	Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises,	Projet N° 19	175.000 \$ US	II
	Promouvoir un tourisme durable respectueux de l'environnement	6, 8 et 10	Création et aménagement d'un parc de tourisme écologique dans la forêt classée de Kounounkan (Kamalaya / Forécariah)	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 20	2 625 000 \$ US	I
	Accorder une considération importante à la diversité biologique dans la planification de l'utilisation des terres	6	Amélioration des systèmes d'utilisation et de la productivité des sols	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 21	7 860.000 \$ US	I
	Développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable	6, 8 et 11	Aménagement de l'espace rural et gestion de terroirs villageois dans les zones périphériques des aires protégées	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 22	2.000.000 \$ US	I

	Promouvoir toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	12, 13,17, 18	Réhabilitation du Centre d'Éducation à l'Environnement et au Développement de Pita (CEED)	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Projet N° 23	2 990 000 \$US	I
ÉCOSYSTEMES TERRESTRES	Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques, le partage juste et équitable des bénéfices de l'exploitation.	7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,14, 15, 16, 17, 18 et 19	Création de parcs transfrontaliers	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 24	10 175 000 \$ US	I
		12, 16, 18 et 19	Recherche en matière de diversité biologique	Ministère chargé de la Recherche Scientifique	Projet N° 25	2 000 000 \$ US	I
	Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales des formes typiques de la diversité biologique	6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18	Gestion durable de la Réserve de Faune de Kankan	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 26	1 510 000 \$ US	I
	Développer un programme de contrôle de la diversité biologique	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14	Constitution d'une collection nationale de référence des insectes associés aux cultures	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 27	170 000 \$US	I
		6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14	Constitution d'une collection de base des principales cultures vivrières et fruitières de la Guinée	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 28	205 000 \$US	I

		6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14	Constitution d'une collection nationale de fruitiers spontanés guinéens en vue de leur conservation et de leur utilisation durable	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 29	86 000 \$US	I
	Accroître ou restaurer la productivité des terres	6, 7, 11, 12, 13, 14	Aménagement de bas-fonds dans les zones à haute intensité de culture de montagne	Ministère chargé de l'Agriculture	Projet N° 30	260 000 \$ US	I
	Remplacer progressivement les pratiques agro-pastorales et de pêches inappropriées par des pratiques écologiquement durables	6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14	Gestion de la transhumance en Basse et Moyenne Guinée	Ministère chargé de l'Elevage	Projet N° 31	240 000 \$US	I
	Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologique	6, 7, 8, 10, 12, 13, 14	Création d'un corridor boisé de migration des chimpanzés de Bossou et des Monts Nimba	Ministère chargé des Eaux et forêts	Projet N° 32	655 000 \$US	I
	Renforcer l'appui à la mise en œuvre des politiques de conservation de la diversité biologique et de promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques	6, 7, 8, 10, 12, 13, 14	Création de villages d'écodéveloppement dans les périphéries des Réserves de Biosphère des Monts Nimba et du Massif du Ziam	Ministère chargé de l'Agriculture.	Projet N° 33	723 000 \$US	I
ECOSYSTEME DES EAUX INTERIEURES	Identifier les composantes de la diversité biologique	7	Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes humides.	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 34	835.000 \$US	I
	Développer des mécanismes additionnels et novateurs pour le financement de la conservation et promouvoir la décentralisation et la participation des ONG comme approches d'incitation	10 et 11	Évaluation de la contribution des ressources biologiques des écosystèmes humides à l'économie nationale, définition et promotion de mesures incitatives pour corriger les effets négatifs de certaines activités	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 35	900 000 \$US	I

ECOSYSTEME DES EAUX INTERIEURES	Remplacer les pratiques inappropriées de pêche par des pratiques écologiquement durables	8, 10, 11, 12 et 13	Appui à la pêche continentale traditionnelle dans le bassin du Niger en haute Guinée	Ministère chargé de la Pêche et de l'Aquaculture	Projet N° 36	695 000 \$US	I
	Développer un programme de communication et d'information efficace entre les institutions d'éducation et les acteurs impliqués dans l'éducation en diversité biologique.	5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18,	Promotion de la participation du public à la gestion intégrée des zones humides	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 37	590 000 \$US	I
	Remplacer progressivement les pratiques inappropriées par celles écologiquement durables dans les écosystèmes humides	10, 16	Appui à la production des briques stabilisées en Guinée	ONG / ESSOR	Projet N° 38	2 415 000 \$US	I
	Renforcer la Conservation in-situ de la diversité biologique et assurer une exploitation écologiquement durable des ressources biologiques.	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	Conservation et utilisation durable de la diversité biologique des zones humides du massif du Foutah-Djallon	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 39	4175 000 \$US	/
	Renforcer la capacité des ONG et autres structures évoluant dans les domaines de la diversité biologique	8, 10, 11, 13, 16, 19	Appui aux ONG partenaires du gouvernement guinéen à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 40	4 600 000 \$US	I
	Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales	8	Création d'aires protégées dans les écosystèmes humides	Ministère chargé de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Projet N° 41	1 980 000 \$US	I

	Restaurer les superficies et les éléments endommagés des écosystèmes, des habitats et des paysages dégradés	6, 7, 8	Restauration des écosystèmes d'eaux douces dégradés	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 42	1 135 000 \$US	I
	Accroître ou restaurer la productivité des terres	10, 15, 16, 17	Amélioration de la production et des systèmes d'exploitation agricoles dans les écosystèmes humides de la Moyenne Guinée	Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Elevage	Projet N° 43	645 000 \$US	I
ÉCOSYSTÈMES MARINS ET COTIERS	Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales	7, 8, 10, 12, 13 et 18	Conservation de la diversité biologique et développement durable de la zone Sud de la Mangrove guinéenne (Commune de Matoto, Préfectures de Coya et de Forécariah)	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 44	1 215 000 \$US	I
	Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique.	7, 8, 13, 14, 17, 18	Protection des tortues marines de Guinée	ONG / Guinée Ecologie	Projet N° 45	395 000 \$US	I
		7, 8, 10, 12, 14	Création d'un parc marin national	Ministère chargé de la Pêche	Projet N° 46	780 000 \$US	I
ÉCOSYSTÈMES MARINS ET COTIERS		8, 10, 13, 14, 18	Gestion des sites Ramsar	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 48	640 000 \$US	I
		7, 8, 10, 12, 18	Renforcement de la surveillance de la Zone Economique Exclusive Nationale	Ministère chargé de la Pêche	Projet N° 50	1 020 000 \$US	I
	Développer des indicateurs d'utilisation pratique pour le contrôle rapide de l'évolution de la diversité biologique et des écosystèmes.	7, 8, 10, 13	Organisation de la filière bois de mangrove.	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 4-7	835 000 \$US	I

	Contrôler les pollutions qui ont un impact sur la diversité biologique	8, 12, 13, 14, 18	Prévention et gestion de la pollution marine.	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 49	790 000 \$US	II
VALORISATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	Promouvoir et encourager la culture des principales espèces de la diversité biologique	10, 12, 13, 14 et 16	Création d'un Centre pilote d'élevage d'huîtres dans la baie de Sangaréah.	Ministère chargé de la Recherche Scientifique	Projet N° 51	235 000 \$US	II
		10,12,13 et 17	Réalisation d'une plantation pilote de karité dans la préfecture de Dabola.	ONG "COLUFIFA"	Projet N° 52	300 000 \$US	I
		10, 12, 13, 14 et 16	Création d'un centre pilote d'élevage d'escargots dans la préfecture de Lola.	Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur	Projet N° 59	500 000 USD	I
	Conservation et utilisation durable de la diversité biologique	7, 8, 10,12,13 et 17	Réalisation d'enquêtes ethnobotaniques de la Guinée.	ONG / Guinée Ecologie	Projet N° 53	350 000 \$ US	I
	Créer et / ou renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge de la conservation ex-situ.	7,9, 0,12,13, 17, 18	Création d'un musée biologique National en Guinée.	Ministère de la communication et de la culture	Projet N° 54	900 000 \$US	II
	Intégrer les connaissances traditionnelles aux stratégies de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources.	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18	Inventaire et analyse des connaissances traditionnelles relatives à l'exploitation de la mangrove et recherche d'alternatives économiques à la coupe abusive du bois.	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 55	255 000 \$ US	I
	Créer et / ou renforcer les capacités des structures de conservation ex-situ.	9, 10,11,12, 13, 17, 18	Création d'un jardin de plantes médicinales dans la préfecture de Dubréka.	Ministère de la Santé Publique	Projet N° 56	360 000 \$US	I
	Promouvoir l'utilisation de la biomasse comme une source d'énergie secondaire renouvelable	10,11,12, 13, 14	Appui à la vulgarisation du biogaz en Moyenne et Haute Guinée	Ministère chargé de l'Energie	Projet N° 57	530 000 US \$	II

	Créer des unités de transformation des fruits et légumes	10,11,12 et 13	Création d'unités pilotes de séchage de fruits et légumes à Kindia, Pita, Kankan et N'zérékoré et appui à la vulgarisation de la technique au niveau des communautés de base	ONG compétentes	Projet N° 58	375 000 \$US	I
	Améliorer le système de carbonisation	6, 8, 10	Amélioration du rendement de la méthode traditionnelle de carbonisation en Basse Guinée	Ministère chargé des Eaux et Forêts	Projet N° 60	310 000 USD	I
VALORISATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	Créer des villages artisanaux pour des fins touristiques	9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18	Réhabilitation du Village Artisanal de N'zérékoré	Ministère chargé de l'Artisanat	Projet N° 61	240 000 \$US	II
	Remplacer progressivement les pratiques agro-pastorales et de pêche inappropriées par des pratiques écologiquement durables	8, 10, 11, 12, 13, 14 et 16	Amélioration de la pratique traditionnelle de production de miel en Haute Guinée	Ministère chargé de l'Elevage	Projet N° 62	290 000 \$US	I
	Promotion des énergies alternatives	8, 11, 12, 13, 14, 16, 17	Vulgarisation des micro-technologies de l'énergies solaire	ONG "VGE"	Projet N° 63	490 000 \$US	II
CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	Mettre en place un mécanisme national de coordination et d'échange d'informations sur les connaissances d'ordres scientifique, technique, socio-économique et culturel en matière de diversité biologique	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	Appui institutionnel au BNC:MO de la stratégie et des plans d'action sur la diversité biologique	Ministère chargé de l'Environnement	Projet N° 64	1 095 000 \$US	I
	Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	Renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources.	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 65	3 545 000 \$US	I

	Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants	6,8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19	Adaptation du cadre juridique national aux impératifs de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 66	375 000 \$ US	I
	Développer des règles administratives et juridiques appropriées pour la production, l'importation et l'utilisation des organismes vivants génétiquement modifiés et produits dérivés	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	Élaboration d'un cadre juridique national sur la biosécurité et promotion de la recherche en biotechnologie	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 67	465 000 \$US	I
	Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants	6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19	Diffusion des Conventions internationales et des textes juridiques nationaux liés à la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Ministère chargé de l'Environnement.	Projet N° 68	770 000 \$US	I

ANNEXE 2

2.1 - MEMBRES DE L'UNITE NATIONALE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

N°	NOMS ET PRENOMS	Service d'appartenance
1	Abdel Kader BANGOURA	Direction Nationale de l'Environnement
2	Abdoulaye Sadio DIALLO	ONG / Volontaires pour l'Environnement
3	BARRY Mamadou Hady	Ministère du Plan
4	Dialakoro DOUMBOUYA	Institut National de la Recherche Agronomique
5	Djibril CAMARA	Direction Nationale de l'Environnement
6	Dr Amirou DIALLO	Centre d'Etude et de Recherche en Environnement / Université de Conakry
7	Dr Ansoumane KEITA	Centre de Recherches scientifiques de Conakry / Rogbané
8	Dr Bakary KOULIBALY	Direction Nationale de la Recherche Scientifique
9	Dr Fodé Lahaye KEITA	Association des Chasseurs de Guinée
10	Dr Selly CAMARA	ONG / Guinée Ecologie
11	Ibrahima KANTE	Association des traditérapeutes
12	Lanciné TRAORE	Direction Nationale de l'Elevage
13	Maadjou BAH	Coordonnateur National de l'UNBio / D.N. Environnement
14	Mamadou TOUNKARA	Direction Nationale de la Météorologie
15	Mme Fatoumata SANGARE	Direction Nationale de l'Environnement
16	Mme Hawa DIALLO	Direction Nationale de l'Environnement
17	Mme TOUNKARA	Association des Femmes Chercheurs
18	Mohamed Efas SYLLA	Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD)
19	Mohamed L. DOUMBOUYA	Direction Nationale de l'Environnement
20	SAGNA Saténin	Direction Nationale des Eaux et Forêts
21	Samba Ténin DIALLO	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
22	Sékou FOFANA	Direction Nationale de l'Agriculture
23	Souleymane BAH	Institut National de la Topographie et de la Cartographie

2.2 - CONTRIBUTEURS PREFECTORAUX

1	Abbé Alexis	Rep Archevêché de N'zérékoré	N'zérékoré
2	Abdoul Karim SQUARE	Conservateur Parc National Badiar	KOUNDARA
3	Abdoulaye CAMARA	Union des Volontaires pour l'Environnement	DINGUIRAYE
4	Abou SOUMAH	Inspecteur Régional de l'Agriculture	KINDIA
5	Aboubacar Sidiki KABA	Bureau Régional Plan	KINDIA
6	Alfred Noali MAMY	Direction régionale plan	N'zérékoré
7	Almamy TOURE	Chef section Eaux et Forêts	FORECARIAH
8	Alpha Amadou BAH	Agence Guinéenne de Presse	KANKAN
9	Alpha Boubacar BARRY	Directeur Préfectoral de la Pêche	MANDIANA
10	Alpha Mamadou BARRY	Entrepreneur privé	LABE
11	Amadou Diarrouga BALDE	APAB/GUINEE	KINDIA
12	Amadou O. DIALLO « Doyen	Eleveur	KOUBIA
13	Amadou YANSANE	Projet Mangrove	DUBREKA
14	Amara Boké CAMARA	Chef Section Environnement	BOFFA
15	Aminata KABA	Radio Rurale	KINDIA
16	Ansoumane DIOUMESSY	Conservateur du Parc de Mafou	FARANAH
17	Antoine DRAMOU	Chambre régionale Agriculture	N'zérékoré
18	Antoine KOUROUMA	Chef Section Environnement	MACENTA
19	Aramoussa SANE	Chef Section Eaux et Forêts	GAOUAL
20	BAH Alimou Laye	Chef Section Environnement	MALI
21	BAH Mamadou Saïdou	Chef Section Environnement	LELOUMA
22	BAH Mamoudou	Association des chasseurs	MALI

23	BALDE Ousmane Metta	Chef Section Eaux et Forêts	MAMOU
24	BALDE Rahimi	Chef Section Elevage	DALABA
25	BALDE Thierno Amadou	Chef Section Eaux et Forêts	MALI
26	Balla CAMARA	Chef Section Eaux et Forêts	KINDIA
27	BARRY Ibrahima	Chef de la Cellule Environnement	LABE
28	Boubacar I DIALLO	Premier chargé des forêts	MACENTA
29	CAMARA Abdourahmane	Chef Section Eaux et Forêts	GAOUAL
30	CAMARA Foly	Association des tradipraticiens	TOUGUE
31	Cébo Maurice GBILIMI	Inspecteur Régional des M G Environnement	KINDIA
32	Cécé DOUALAMOU	Chef Section Eaux et Forêts	MANDIANA
33	Cécé Papa CONDE	Chef conservation Biodiv / Centre forestier	N'zérékoré
34	Cheïckou GASSAMA	Chef Section agriculture	TELIMELE
35	CONDE Mamadou	Chef de la Section Eaux et Forêts	LABE
36	Dalaoro HABA	Chef Section Environnement	TELIMELE
37	Dalaoro HABA	Chef Section Environnement	TELIMELE
38	David Bipo TOLNO	Directeur Préfectoral Développement Rural	FARANAH
39	DIA Aboubacar	D Régional du Plan	LABE
40	DIABY Souleymane	Coordonnateur Projet Haute Gambie	LABE
41	DIALLO Abdoulaye	Centre de Recherche Agro "BARING"	PITA
42	DIALLO Alpha Mamadou Dalaba	Chef Section Eaux et Forêts	KOUBIA
43	DIALLO Ibrahima Tély	Projet Coton	GAOUAL
44	DIALLO Mamadou Lamarana	Chef Section Eaux et Forêts	DALABA
45	DIALLO Mody Amadou Oury	Eaux et Forêts	LABE
46	DIALLO Yéro	Cantonement forestier	LABE
47	Djiba Legrow BAMBA	Directeur Préfectoral Agriculture	KEROUANE
48	Dr Célestin TOLNO	Inspecteur Régional de l'Agriculture	LABE
49	Dr Kaba SIDIBE	Université	KANKAN
50	Dr Mamoudou CAMARA	Centre Recherche Agronomique FOULAYA	KINDIA
51	Dr Mamoudou CAMARA	Directeur Centre Agronomique de Foulaya	KINDIA
52	Dr Sagno Mory	Chef Section Environnement	KOUNDARA
53	Dr Youssef CAMARA	Université	KANKAN
54	Eloi Faya MILLIMONO	Chef section Agriculture	KINDIA
55	Fadama KOUROUMA	Secrétaire Général Collectivités décentralisées	N'zérékoré
56	Fakassa KOUROUMA	Chef Section Promotion Agricole	DABOLA
57	Fatima Elze SAGNO	Chef Section Agriculture	FORECARIAH
58	Fodé Mamady KOUROUMA	Chef Section Environnement	DINGUIRAYE
59	Fodé Ousmane KEBE	Chef Section Environnement	KOUROUSSA
60	George CONDE	SBK (Service prévention Sécurité Environnement)	KINDIA
61	Hassane GUEYE	Chef Cellule Environnement	KANKAN
62	Ibrahima DIALLO	Association des cordonniers	TELIMELE
63	Ibrahima Djouldé DIALLO	Chef Section Environnement	FORECARIAH
64	Ibrahima Kalil DIARE	Chef Section élevage	KEROUANE
65	Ibrahima Kiniéro KOUROUMA	Chef Section Environnement	DUBREKA
66	Ibrahima Sory Siambé SOUMAH	Radio Rurale	KINDIA
67	Ibrahima Talibé DIALLO	Chef Section Environnement	BOFFA

68	Ibrahima Talibé DIALLO	Chargé d'études S Env.	FORECARIAH
69	Iodé TRAORE	Coopérative Manding - Simbo	SIGUIRI
70	Ismael CAMARA	Société Minière de Dinguiraye (Léro)	DINGUIRAYE
71	Ismael CISSE	Inspecteur des mines géologie	N'zérékoré
72	Kaba CONDE	Association des Pêcheurs	BOFFA
73	Kaba KANTE	AGP	KINDIA
74	Kaba SIDIBE	Chef bassins versants	DABOLA
75	Kader SIDIBE	Inspecteur Régional de l'Agriculture	KANKAN
76	Kandè CAMARA	Projet Reboisement Villageois	DUBREKA
77	KANTE Bangaly	BRP de Guétouya	PITA
78	Kélétigui NABE	Projet Onchocercose	KANKAN
79	Kerfalla KEITA	Chef Section Eaux et Forêts	KOUROUSSA
80	KONE Cécé Joseph	Inspecteur Mines Géologie Environnement	LABE
81	Lamine KAMISSOKO	Chef Section Environnement	SIGUIRI
82	Lancé TRAORE	Chef Section Environnement	COYAH
83	Lancéi KOUROUMA	Confrérie Régionale des chasseurs	KANKAN
84	Lansana TRAORE	Chef Section Eaux et Forêts	KOUBIA
85	Mamadi BERETE	Chef Section Environnement	KANKAN
86	Mamadi DIABATE	Direct Préfectoral du Plan	MANDIANA
87	Mamadou SOUMAH	Chef Section Agriculture	KOUBIA
88	Mamadou Aliou Bady BALDE	Chef d'Opérations Agricoles	TOUGUE
89	Mamadou Alpha SOW	Chef Section Elevage	TELIMELE
90	Mamadou Cellou SAKO	Stagiaire à la Cellule Environnement	N'zérékoré
91	Mamadou CONTE	Chef Section Eaux et Forêts	KINDIA
92	Mamadou DIENG	Agence Guinéenne de Presse	LABE
93	Mamadou KOUYATE	Société SALINI STRABAG	KANKAN
94	Mamadou Mansaré DIALLO	Chef Section des Eaux et Forêts	PITA
95	Mamadou Moussa CAMARA	Chef Section Eaux et Forêts	BOFFA
96	Mamadou Oury Kobéra DIALLO	Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF)	MAMOU
97	Mamadou Samba SOW	Chef Cellule Environnement	MAMOU
98	Mamoudou CAMARA	Chef Section environnement	KOUROUSSA
100	Mangué CAMARA	Association des Producteurs de Sel	COYAH
101	Mara Mamady FACELY	Chef Section Eaux et Forêts	LELOUMA
102	Maurice HABA	Centre de Documentation Environnementale N'zérékoré	N'zérékoré
103	Mohamed 54 CAMARA	Association des tradipraticiens	KINDIA
104	Mohamed Aliou BAH	Projet Développement du Riz "SIGUIRI 2"	SIGUIRI
105	Mohamed Aziz CAMARA	Chef Section Elevage	TELIMELE
106	Mohamed Fanta CONDE	Chef Section eaux et Forêts	KEROUANE
107	Mohamed Malick SOUMAH	Chef section Eaux et Forêts	FRIA
108	Mohamed Saïdou SQUARE	Chef Section Environnement	KINDIA
109	Moïse N'Pounah Nappeny	Secrétaire général des collectivités décentralisées	KINDIA
110	Momo CISSE	Chef Section Eaux et Forêts	FORECARIAH
111	Mouctar Pilimini DIALLO	Radio Rurale	LABE
112	Moussa DIALLO	Association des Chasseurs	BOKE
113	Moussa SIDIBE	Association des traditérapeutes	KANKAN
114	Mr Damou CAMARA	Prof Lycée Kankou Moussa	SIGUIRI

115	Mr Ibrahima KOGUI DIALLO	Personne ressource	LABE
116	Naby CAMARA	Association des briquetiers	KINDIA
117	Namandian BERETE	Chargé d'étude à la Cellule Environnement	N'zérékoré
118	Nanténin Friki CAMARA	Institut des Sciences Agro-Zootéchniques	FARANAH
119	Niang MAOMI	Agence Guinéenne de Presse	N'zérékoré
120	N'POUMA Urbain	ESSOR	LABE
121	N'POUMA Urbain	ESSOR	PITA
122	Oumar KALISSA	Chef Section Agriculture	BOFFA
123	Ousmane DIALLO	Conservateur adjoint Aires transfront. Bafing/Falémé	TOUGUE
124	Pascal Kémo DEMBADOUNO	Secrétaire Général des collectivités décentralisées	LABE
125	Patrice GUILAVOGUI	Université	KANKAN
126	Pépé Philippe KPOGOMOU	Chef Section Environnement	KEROUANE
127	Safé TRAORE	Chef Section Environnement	BOKE
128	SAMAKE Oumar	Chef Section Environnement	DALABA
129	Samba DIALLO	Association des chasseurs	MANDIANA
130	Samba Diawo DIALLO	Chef Section Eaux et Forêts	LABE
131	SANE Hamidou	Chef Section Agriculture	COYAH
132	SANGARE Aboubacar	Chef Section Eaux et Forêts	KOUNDARA
133	Sangban KOUROUMA	Chef Section Mines	KOUROUSSA
134	Sayon Sory KEITA	Chef Section Eaux et Forêts	MALI
135	Sédibinet SIDIBE	Institut V. G.D	FARANAH
136	Seinkoun Mady KEITA	Chef Section Eaux et Forêts	N'zérékoré
137	Sékou SISSOKO	Personne ressource	LABE
138	Sékou KEITA	Chef Section Environnement	DABOLA
139	Sékou Mamadi MARA	Section Environnement	FARANAH
140	Sékou Oumar SAKHO	Union des Volontaires pour l'Environnement	DINGUIRAYE
141	Sékou TRAORE	Chef Section Eaux et Forêts	COYAH
142	Sény CAMARA	Association des Producteurs de Sel	COYAH
143	Sewa OULARE	Chef Section Mines	KINDIA
144	Sidiki KEITA	Coordonnateur Régional pêche aquaculture	N'zérékoré
145	Sidiki NABY	OIC/GUINEE	MAMOU
146	Sitan Abdoulaye KEITA	Projet Bassins Versants	KANKAN
147	Soriba TOURE	Chef Cellule Environnement	KINDIA
148	SQUARE Abdoul Karim	Chef Section Eaux et Forêts	PITA
149	SQUARE Bakary	Chef Section Environnement	GAOUAL
150	SQUARE Mamadou Aliou	Chef Section Génie Rural	LELOUMA
151	Souleymane DIAKITE	Conservateur adjoint du parc Haut Niger	KOUROUSSA
152	SOW Ibrahima Sory	Chef Section Agriculture	TOUGUE
153	SOW Mamadou Boye	Parc Niokolo-Badiar	KOUNDARA
154	SYLLA Ibrahima	Chef Section Eaux et Forêts	TOUGUE
155	SYLLA Ousmane	Chef Section Environnement	PITA
156	Thierno Aliou BARRY	Eleveur "SOYA"	MAMOU
157	TOUNKARA Aboubacar Diohéka	Chef Section Environnement	LABE
158	TOURE Abdoulaye	Bureau Technique de Génie Rural	BOKE
159	TOURE Alkaly	Direction Préfectorale du	LABE

		Développement Rural et de l'Environnement	
160	Yolla KAMANO	Chargé des mines et carrières	LABE
161	Zaoro LAMA	Chef Section des Eaux et Forêts	LOLA
162	Zaou GUILAVOGUI	Chef Section Environnement	FRIA

2. 3 - CONTRIBUTEURS DES STRUCTURES CENTRALES

N°	NOMS ET PRENOMS	Structure d'appartenance
1.	Abdel Kader BANGOURA	Direction Nationale de l'Environnement
2.	Abdoulaye Sadio DIALLO	ONG « Volontaires Guinéens pour l'Environnement »
3.	Alimou DIALLO	Syndicat des Transporteurs
4.	Ansoumane KEITA	Centre de Recherche Scientifique et Océanographique
5.	Atigou BALDE	Direction Nationale de l'Hydraulique
6.	BARRY Mamadou Hady	Direction Nationale du Plan
7.	Boubacar Séré DIALLO	Centre d'Education et de Recherche en Environnement/ Université Conakry
8.	CECE Kpoghomo	Service National de la Propriété Industrielle
9.	Conde Aly Badara	Direction Nationale de la Décentralisation
10.	Damba Mansare	ONG COLUFIFA
11.	Daouda KANTE	DNE
12.	Dialakoro DOUMBOUYA	Institut National de la Recherche Agronomique
13.	Djénabou BAH	Femmes Volontaires pour le Développement
14.	Djibril CAMARA	Direction Nationale de l'Environnement
15.	Dr Ahmed THIAM	Université de Conakry
16.	Dr Amirou DIALLO	Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE)
17.	Dr Ansoumane KEITA	Centre de Recherches scientifiques de Conakry / Rogbané
18.	Dr Bakary KOULIBALY	Direction Nationale de la Recherche Scientifique
19.	Dr Fodé Lahaye KEITA	Association des Chasseurs de Guinée
20.	Dr Framodou DOUMBOUYA	Cabinet M Pêche
21.	Dr Mamadou Foula BARRY	Université
22.	Dr Mamady DIAWARA	D.N. Environnement
23.	Dr Mamby MAGASSOUBA	CNSH/Boussoura
24.	Dr Mohamed Lamine KEITA	CERESCOR
25.	Dr Mohamed Lamine TOURE	Université
26.	Dr Sékou CISSE	CERESCOR
27.	Dr Selly CAMARA	ONG / Guinée Ecologie
28.	Dr Sory SIDIBE	Université
29.	Dr SOW Boubacar Bappa	Université
30.	Dr Youssouf KOÏTA	Ministère de la Santé
31.	Dr.Traore Faya	Projet changement Climatique
32.	Elhadj Oumar BARRY	Centre de Gestion du Nimba
33.	Elhadj Sékou SIBY	Radiotélévision guinéenne
34.	Emile Cherif	Direction Nationale de la Communication
35.	Emile SOROPOGUI	Direction Nationale de la Pêche Maritime
36.	Fana SOUMAH	Radiotélévision guinéenne
37.	Filanimoudou CONDE	Inspection services Judiciaires
38.	Fodé Laye TRAORE	DNRST
39.	Fodé Luncény CAMARA	Direction Nationale de l'Environnement
40.	Fodé Moricany CAMARA	UNESCO
41.	Gaoussou Dramé	Ministère du Tourisme
42.	Gaoussou DRAME	M. Tourisme
43.	Hady Sow	Direction Nationale de la Culture
44.	Hassimiou DIALLO	Association Guinéenne des Femmes Chercheurs
45.	Ibrahima FOFANA	Direction Nationale de l'Agriculture

46.	Ibrahima KANTE	Association de Tradithérapeutes et Pharmacologues
47.	Ibrahima KEITa	Radiotélévision guinéenne
48.	Idrissa N'diaye	Direction Nationale des Affaires Sociales
49.	IVES Senouveller	CE/Projet Mangrove
50.	J.M. PETIT	CE/Projet Mangrove
51.	Joseph SYLLA	Direction Nationale de l'Environnement
52.	Kaba Camara	Institut de Recherches Agronomique de Guinée
53.	Kaba KOUYATE	DNPM
54.	Keita Bacary	D Nationale des Eaux et Forêts
55.	Keita Sekou Mohamed	Service Nationale de Coordination des ONG
56.	Keita Sékou Oumar	Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Tech.
57.	Kerfalla Bondabon CAMARA	Direction Nationale de l'Agriculture
58.	Kolet BANGOURA	LYNX - LANCE
59.	Kolié Cécé URBAIN	CEGEN
60.	Kopé SOLIE	CNSH/Boussoura
61.	KOUROUMA Saramara	CNG/UNESCO
62.	KOUYATE Ali	Direction Nationale de l'Agriculture
63.	Ladji KOULIBALY	ONG/ASSOANE
64.	Lanciné TRAORE	Direction Nationale de l'Elevage
65.	Maadjou BAH	Coordonnateur National de l'UNBio / D.N. Environnement
66.	Madame BARRY Mariama	Secrétaire
67.	Madame Kadidiatou N'DIAYE	Point Focal F.E.M.
68.	Maître CONDE Filani Moudou	Ministère de la Justice
69.	Mamadou BARRY	Direction Nationale de la Pêche continentale
70.	Mamadou Billo BAH	S . propriété Intellectuelle
71.	Mamadou DIAKITE	DNRST
72.	Mamadou Diouldé SOW	ONG VED
73.	Mamadou MAGASSOUBA	CERESCOR
74.	Mamadou NIMAGA	Direction Nationale de l'Environnement
75.	Mamadou Saïdou Pita DIALLO	Université de Conakry
76.	Mamadou Saliou DIALLO	Conseiller à l'Environnement /MMGE
77.	Mamadou Samba BARRY	Université
78.	Mamadou Sidi KANTE	Ligue Islamique
79.	Mamadou TOUNKARA	Direction Nationale de la Météorologie
80.	Mamadouba SYLLA	DNE
81.	Manet DIALLO	Radiotélévision guinéenne
82.	Mme Fatoumata SANGARE	Direction Nationale de l'Environnement
83.	Mme BARRY Mariama	Direction Nationale de l'Environnement
84.	Mme DIALLO Salimatou	Direction Nationale de l'Environnement
85.	Mme Hawa DIALLO	Direction Nationale de l'Environnement
86.	Mme Kadidiatou BALDE	DNI/ INDUSTRIE
87.	Mme Kadidiatou SYLLA	Direction Nationale de l'Environnement
88.	Mme Laouratou BARRY	ONG /Femmes chercheurs
89.	Mme Sow Salematou	Direction Nationale des Investissements Routiers
90.	Mme TOUNKARA Kadé DIALLO	Association des Femmes Chercheurs (CEDUST)
91.	Mme TOURE Idiatou CAMARA	Directrice Nationale de l' Environnement
92.	Modi Cellou DIALLO	DNEF
93.	Modi Aguibou BARRY	Direction Nationale de L'Enseignement Technique
94.	Mohamed DIALLO	ONG/VGE

95.	Mohamed Efas SYLLA	Programme de Nations Unies pour le Développement
96.	Mohamed L. DOUMBOUYA	Direction Nationale de l'Environnement
97.	Momo CAMARA	Direction Nationale de l'Environnement
98.	Morlaye TOURE	Administration et Contrôle des Grands Projets
99.	Mouctar CISSE	CNSH/B
100.	Mouctar SYLLA	LACONA
101.	Moussa KEITA	Université
102.	Moustapha Ali CAMARA	Quotidien National d'Information HOROYA
103.	Mr.Diaby Sankoumba	Direction Nationale de la Pêche
104.	Naby CAMARA	Télévision Nationale
105.	Namory KEITA	Direction Nationale des Eaux et Forêts
106.	Néné Mamata BAH	Secrétaire
107.	Niankoï MOLMOU	OPDA/MPSPIC
108.	Oumar CAMARA	Direction Nationale de l'Environnement
109.	Patrice CAMARA	Radio diffusion Nationale
110.	Pierre KOÏVOGUI	CERESCOR
111.	Prof. SEKOU KONATE	Directeur CERESCOR
112.	Richard THEOPHILE	Direction Nationale de l'Environnement
113.	SAGNA Saténin	Direction Nationale des Eaux et Forêts
114.	Samba Ténin DIALLO	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
115.	Sékou Balta CAMARA	CNSH/Boussoura
116.	Sékou FOFANA	Direction Nationale de l'Agriculture
117.	Sékou SYLLA	Direction Nationale de travail lois S.
118.	SIBA Emile SOROPOGUI	DNPM/MP
119.	Sory TRAORE	CNSH/B
120.	Souleymane BAH	Institut National de la Topographie et de la Cartographie
121.	Souleymane SAKHO	Bureau d'Etude et de Planification
122.	Soumah Seny	Direction Nationale de la Météo
123.	Sow Bobo	Centre de recherche Rogbané
124.	Sow Boubacar Bappa	Université de Conakry
125.	Sylla Mamadouba	Direction Nationale de l'Environnement
126.	SYLLA Mouctar	LACONA
127.	Thierno Oumar DIALLO	Grands Projets
128.	Toumany BARO	D Direction Nationale des Ressources en eau
129.	Toupou GALEMA	CNSH/B
130.	Toure Kandet Oumar	Direction Nationale des Affaires Sociales
131.	TRAORE Lansana	Direction Nationale de l'Environnement
132.	YOKOÏ KOÏVOGUI	Direction Nationale de l'Environnement
133.	Yomalo Eugène Falikou	Direction Nationale de la Fonction Publique
134.	Youndouno N'faly	Direction Nationale des sources d'Energie
135.	Younoussa BALDE	Bureau de Coordination de l'OUA

ANNEXE 3

3.1 - LISTE DES EXPERTS ET DES THEMES TRAITES AU NIVEAU DES REGIONS NATURELLES

BASSE GUINEE

Cécé Alain CAMARA

THEME: Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions en Basse Guinée.

MOYENNE GUINEE

Abdoulaye Kouyé BAH

THEME: Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions en Moyenne Guinée.

HAUTE GUINEE

Mamadou Samba BARRY

THEME: Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions en Haute Guinée.

GUINEE FORESTIERE

Thierno Daouda DIALLO

THEME : Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions en Guinée Forestière.

3.2 - LISTE DES EXPERTS ET DES THEMES TRAITES AU NIVEAU DE CONAKRY

- 1 **Dr Djibril BANGOURA , M. Samba Ténin DIALLO :** Analyse de la diversité biologique terrestre et identification des priorités pour sa conservation.
- 2 **M. Alhassane BANGOURA :** Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions par région naturelle.
3. **Dr Selly CAMARA :** Analyse de la diversité biologique marine, côtière et insulaire et identification des priorités pour la conservation.
4. **Dr Ansoumane KEITA :** Identification, hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique marine et côtière et des causes principales des pressions.
5. **M. Abdourahmane BALDE** Analyse du rapport entre la croissance démographique, la durabilité des systèmes d'exploitation agricole par rapport aux pressions sur la diversité biologique.
6. **M. Bassirou Bachir BANGOURA :** Analyse de l'accès aux ressources et aux biotechnologies, et de l'équité de du partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques.
7. **M. Lanciné TRAORE :** Analyse et hiérarchisation des menaces sur la diversité des plantes et animaux domestiques.
8. **Mme Hawa DIALLO :** Analyse des cadres législatif, politique, institutionnel et des ressources humaines par rapport aux objectifs de la convention sur la diversité biologique (conservation et utilisation durable de la diversité biologique, partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques) y compris les cadres relatifs à la biosécurité.
9. **M. Baïdi SAMOURA :** Analyse de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

- 10 **M . Maadjou, Dr Ansoumane KEITA : CERESCOR ;M. Samba Ténin DIALLO : CNSHB; Dr Selly CAMARA : Guinée Ecologie : M. SAGNA Saténin** Analyse et synthèse des informations recueillies, ébauche de la vision, des objectifs et des buts.
- 11 **M . Maadjou: DNE; Dr Ansoumane KEITA : CERESCOR ;M. Samba Ténin DIALLO : CNSHB; Dr Selly CAMARA : Guinée Ecologie : M. SAGNA Saténin: DNEF:** Développer la stratégie et les plans d'action qui corroborent les objectifs de la convention sur la diversité biologique; Proposer une approche de prise en compte des suggestions des ateliers. Présenter le rapport amendé en approbation au deuxième atelier national; Préparer le rapport à soumettre au Gouvernement.

ANNEXE 4

4.1 QUELQUES PHOTOS D'ILLUSTRATION DES ÉCOSYSTÈMES

Écosystème de montagne	Écosystème des eaux intérieures (Kolenté)
	
Ecosystème de montagne	Recru forestier
	
Champ de riz sur coteaux	
	

4.2 QUELQUES PHOTOS D'ILLUSTRATION DES ACTIVITÉS

Cultures sur pentes	Transport du bois pour l'exportation
	
Vente d'escargot au marché	Four traditionnel de production de charbon de bois
	
Vente d'huile de palme au marché	Fumage de poisson
	
Artisanat "meubles en rotin"	Bois de chauffe au débarcadère

